

**PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**5 SEPTEMBRE 2018**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

**Ville de Mont de Marsan**

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018**

**Numéro : 20180905**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**Par suite d'une convocation en date du 29 août 2018, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 5 Septembre à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, maire.**

**Sont présents :**

Monsieur Charles DAYOT, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Marie-Christine BOURDIEU, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Madame Catherine PICQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Catherine DUPOUY, Monsieur Gilles CHAUVIN, Madame Chantal COUTURIER, Monsieur Bruno ROUFFIAT, Madame Chantal PLANCHENAULT, Monsieur Nicolas TACHON, Madame Pascale HAURIE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Monsieur Michel MEGE, Madame Jeanine LAMAISON, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITETE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Monsieur Alain BACHE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Michaël AULNETTE, Madame Céline PIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Jean-François LAGOEYTE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur Nicolas TACHON,  
Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Charles DAYOT,  
Madame Stéphanie CHEDDAD, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame Catherine PICQUET,  
Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal donne pouvoir à Madame Chantal COUTURIER,  
Madame Marina BANCON, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Hervé BAYARD,  
Monsieur Jean-Michel CARRERE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur Renaud LAGRAVE,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

---

**Monsieur le Maire** : Nous avons un Conseil Municipal de rentrée avec une vingtaine de délibérations, 19 précisément. Il y en a, la 18 que nous allons retirer concernant l'UVTF, mais je vous expliquerai pourquoi. Nous allons faire l'appel et je nommerai ensuite le Secrétaire de séance.

Merci. Nous allons rentrer dans l'ordre du jour de notre Conseil avec, comme je le disais, une vingtaine de délibérations, dont une que je vais retirer, mais je vous dirai pourquoi.

En fin de Conseil, nous ferons un point sur la rentrée scolaire. Je demanderai à Eliane DARTEYRON de nous faire un petit point sur la rentrée scolaire et plus particulièrement sur Mont de Marsan.

J'ajoute une information que je tenais à apporter en début de Conseil concernant l'alerte canicule et le plan canicule. Il fait encore un petit peu chaud, mais nous avons eu des épisodes caniculaires cet été et je voudrais souligner le professionnalisme des services avec le dispositif qui a été mis en place pour l'alerte canicule niveau 3 par la Préfecture des Landes et notamment, le relais qui a été fait par nos services le CCAS et le CIAS qui ont anticipé ce plan canicule. Il y a des étapes caniculaires un peu chaque année, mais je voulais ici remercier les équipes du CIAS, et celles du CCAS qui ont constitué une cellule de crise samedi 4 août avec 5 personnes qui sont des professionnels qui ont été de permanence, le matin, l'après-midi, le dimanche 5 août également.

Durant cette journée, 650 personnes sur notre territoire identifiées comme potentiellement à risque - certaines non inscrites sur le registre du CCAS - ont été contactées téléphoniquement individuellement et chaque fois qu'il y avait une non-réponse de leur part, des proches ont été identifiés et ont également été contactés. Les bénéficiaires n'ayant pas répondu se sont vus laisser un message avec une demande de rappel au standard du CIAS et du CCAS, ouvert sur des créneaux de présence de la cellule de crise. Nous avons la liste nominative et le suivi des appels qui sont archivés.

Donc, il y a tout un dispositif que l'on ne voit pas forcément, mais qui se met en place. Il n'y a pas eu d'événement critique à traiter, mais je voulais souligner qu'il y a un vrai travail qui a été fait. 4 personnes âgées ont été emmenées dans des pièces climatisées et surveillées à l'EHPAD de Saint Pierre du Mont et une autre personne à la Maison d'Accueil Spécialisée Simone SIGNORET.

Je voulais faire un petit coup de projecteur rapide. L'été est presque terminé, mais un travail de fond a été fait dans l'ombre, si je puis m'exprimer ainsi, pour traiter ces cas et cela s'est très bien passé. Je voulais remercier les équipes.

- Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin.

Avant de le soumettre au vote, y a-t-il des points qu'il faut revoir ou des corrections à apporter ou des choses incorrectes sur ce qui a été retranscrit ?

**M. AULNETTE** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je tiens à intervenir sur la prise de parole diffamatoire de M. LAGRAVE lors du Conseil Municipal du 28 juin 2018.

Sur le PV, en page 20, une retranscription - plus ou moins fidèle, à ce propos - parle de massacre des festivals, de déprogrammation, etc. Je vous demande donc aujourd'hui et officiellement une copie audio de ce Conseil Municipal pour que notre groupe au Conseil Régional puisse éventuellement porter plainte pour diffamation.

J'ai contacté nos Conseillers régionaux de Nouvelle-Aquitaine pour plus de précisions sur les allégations de M. LAGRAVE. Mme Evelyne BRUN, Conseillère Régionale et même présente dans le public, témoigne que les propos de M. LAGRAVE sont graves et sortis de leur contexte.

M. le Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, ici présent, a abordé des sujets régionaux au Conseil Municipal, sortant des problématiques et des affaires locales, mais lui, apparemment, n'est pas censuré comme mes tribunes le sont régulièrement, qualifiées de hors sujet local.

Je vais donc prendre le temps de vous faire part de la vérité sur certaines prises de position par notre groupe au Conseil Régional. Contrairement aux propos de M. LAGRAVE, notre groupe RN vote en faveur d'une grande partie des dossiers culture, toujours soucieux de promouvoir une culture enracinée et un patrimoine dont ils sont fiers. C'est le cas du Festival Arte Flamenco de Mont de Marsan pour lequel les élus RN ont toujours voté favorablement.

C'est désireux de développer une culture riche, ouverte à tous et démocratique que certains dossiers ne remportent pas l'approbation des Conseillers Régionaux RN et les obligent à s'opposer, seuls contre tous, car bon nombre de spectacles proposés par l'exécutif socialiste et votés positivement par les Républicains présentent des pièces, expositions, artistes ouvertement anti-rassemblement national, christianophobes, anti-français, antimilitaristes, ou bien font l'apologie de la cause LGBT et celle de migrants, parfois les deux en même temps.

D'ailleurs, petite parenthèse, ce laxisme socio-macroniste ne fait pas que des ravages dans notre région, mais bien dans la France entière. Pour n'en prendre qu'un exemple, le chanteur Médine posant avec un t-shirt décoré d'un sabre et de l'inscription « *Jihad* » veut se produire au Bataclan et ce, sans émouvoir les élites parisiennes malgré de nombreuses protestations qui sont faites.

Voilà, pour résumer en quelques mots, ce qui se passe vraiment à la Région et ce que votent véritablement les Conseillers Régionaux RN en matière de culture. Au nom de la démocratie, il faut arrêter de politiser la culture. Vous voulez des spectacles vulgaires, pro-immigrationnistes. Ok, allez-y, mais pas avec l'argent du contribuable montois.

Mesdames, Messieurs, si vous approuvez tel quel ce PV du 28 juin 2018, vous cautionnez une culture abjecte, si chère à M. LAGRAVE. Oui pour la liberté d'expression, non au mensonge et à la diffamation.

Je vous demande donc en votre âme et conscience de refuser ce PV et je demande à M. LAGRAVE des excuses publiques. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur le Maire :** Je vois que l'été n'a pas eu des effets apaisants sur l'expression. Comme, Renaud LAGRAVE, vous êtes interpellé, je vais vous laisser la parole et je répondrai ensuite.

**M. LAGRAVE :** Qu'est-ce que vous voulez que je rajoute, Monsieur le Maire ? S'il y a quelqu'un qui pense ici que je vais m'excuser, ce n'est même pas en rêve et si vous voulez porter plainte, vous portez plainte. C'est tout. C'est quand vous voulez devant les tribunaux.

En l'occurrence, votre collègue qui est derrière n'assiste pas forcément à toutes les Commissions Permanentes puisqu'elle n'en est pas membre et donc, en l'occurrence, dans les Commissions Permanentes, vous allez très très loin. Je confirme, je persiste et je signe. Vous voulez refaire les programmes culturels d'associations qui sont aidées par la Région. Peut-être pas le flamenco, tant mieux d'ailleurs parce que je ne sais pas si vous y connaissez quelque chose, mais il y a plein de festivals que vous voulez sabrer. Je n'invente rien. C'est ce que vous avez fait dans toutes les communes où vous étiez à la tête des municipalités. J'en veux pour preuve Orange - j'en passe et des meilleures -, quand vous aviez vos amis BOMPARD et tout son orchestre. Le résultat n'est pas nouveau ; vous persistez et vous signez. Votre déclaration est limpide. Si vous devez porter plainte, vous portez plainte et on se retrouvera devant les tribunaux. Il n'y a aucun problème.

Je n'ai rien à dire sur le PV, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Sur la remarque qui est faite, vous êtes en droit de demander la bande audio et nous vous l'enverrons, il n'y a pas de souci.

Sur les propos tenus, je pense que vous avancez vers des propos qui, parfois, et même de plus en plus, posent un problème, en tous cas me posent un problème. En ce qui concerne les tribunes, je suis responsable de la rédaction sur les tribunes d'opposition. Bien entendu, il y a le droit d'expression, mais quand je juge que l'on n'est pas sur le sujet, que l'on est trop « borderline » et que cela peut entraîner des problématiques de tranquillité publique, j'ai tout à fait le droit de prendre mes responsabilités. Je l'assume et là aussi, je vous invite à aller plus loin si vous jugez que cette censure-là pose un problème. Vous pouvez avoir des expressions dans les commissions sur le travail que nous faisons au niveau de la commune.

Ensuite, j'ai bien compris que les programmations culturelles ne vous plaisent pas ou ne plaisent pas à ceux qui, derrière vous, orchestrent ce type de discours. Je pense qu'il y a une liberté culturelle. Si on commence à choisir les programmations en fonction de ses appétences politiques, cela risque d'être un peu restreint et triste. Je ne cautionne absolument pas ce que vous venez de dire et en ce qui concerne, pour ma partie, les tribunes que j'ai pu censurer, on peut s'en expliquer. J'ai jugé, en consultant aussi, complètement opportun de ne pas les faire paraître parce que je pense qu'elles étaient complètement déconnectées de la chose publique, de la chose communale et qu'elles n'étaient pas de nature à pouvoir être publiées.

Je suis plutôt pour une volonté d'apaiser les choses et de ne pas monter les uns contre les autres et non d'essayer de trouver des boucs émissaires à tel ou tel problème.

En tous cas, interdire ou nous demander de retirer ce PV, non. Nous allons le voter.

Est-ce qu'il y a d'autres points sur lesquels vous voulez que l'on revienne sur le PV qui a été retranscrit ? Je vous propose de le soumettre au vote.

**VOTE : 1 voix contre (M. AULNETTE)**

Le deuxième point n'est pas soumis au vote. Il s'agit d'une information. Il y a un certain nombre de décisions que j'ai pu prendre dans le cadre des mandats que vous m'avez confiés entre le 13 juin et le 23 août. Est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous voulez revenir quant aux décisions qui ont été prises ?

Je prends la première, celle du 14 juin 2018, sur laquelle je voulais vous apporter quelques précisions, sous contrôle de Farid HEBA qui a en charge ce dossier.

En ce qui concerne les demandes de subventions pour la réhabilitation du complexe sportif Barbe d'or, je vous l'avais dit dans nos précédents échanges, nous avons la possibilité

d'avancer l'investissement sur cette infrastructure. Je voudrais vous donner quelques ordres de grandeur. C'est un budget de l'ordre de 1,7 M€ à 2 M€. Aujourd'hui, nous sommes sur une programmation qui peut démarrer fin décembre 2018 ou début 2019, sur une période de travaux qui va vraisemblablement durer une année.

Sans rentrer dans les détails, il s'agit de remettre aux normes cette salle, de l'agrandir, de reconfigurer le dojo. Vous avez vu que le dojo était parti sous la tribune. Vous savez tous, pour ceux qui peuvent aller dans cette salle, que le badminton évolue. Nous avons de grosses problématiques d'isolation, de normes, de vitres, d'accès PMR. Tout cela vise à pouvoir avancer et c'est pour cela que cette décision a été prise, entre autre.

Je vous remercie.

---

### **Délibération n°2018090270 (03)**

**Nature de l'acte :**

**8-4 – Aménagement du territoire**

**Objet : Action Cœur de Ville – signature de la convention d'initialisation.**

**Rapporteur : Monsieur Charles DAYOT**

Nous allons nous prêter à un petit exercice de projection. Je m'excuse pour ceux qui vont encore avoir un torticolis. Pour ceux qui étaient en Conseil Communautaire hier, c'est la même chose.

Simplement vous dire que nous sommes dans le programme « Action Cœur de Ville ». Il avait été présenté à Rodez par le Premier Ministre en fin d'année dernière. Une instruction a été ensuite donnée au Préfet ici et notamment, pour recenser les communes qui souhaitaient s'engager dans la démarche. Nous avons fait ce dossier très tôt et en anticipation. Nous avons eu le plaisir de voir que nous étions retenus parmi les 222 villes de ce programme puisqu'un comité de pilotage s'était réuni le 26 mars et il nous avait été annoncé officiellement au mois d'avril que nous étions dans les 222 villes qui étaient retenues sur ce plan dit « Action Cœur de Ville », ou plan MEZARD.

Nous avons donc très rapidement, avant l'été et même un peu pendant l'été, réuni à maintes reprises le comité de projet que je préside en présence du Préfet des Landes ou de son représentant, le sous-préfet, et qui est dirigé par le Directeur du projet qui est Franck MICHAUD, le Directeur de nos services techniques. C'est un comité de projet qui rassemble un certain nombre de forces vives. Bien entendu, un certain nombre de services de l'Etat, les acteurs du monde économique local, les chambres consulaires - Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers, Chambre de Commerce -, des représentants des agents immobiliers, des notaires, l'union des commerçants et un certain nombre de personnes participent à ce comité de projet.

Tout cela pour aboutir d'abord à une convention. Nous ne sommes pas immédiatement dans des actions. Nous regardons d'abord la stratégie et nous allons ensuite déployer des actions plus précises. Nous allons signer une convention qui lie la Mairie, la Communauté d'Agglo qui a la compétence commerce, ainsi que les partenaires qui sont amenés à signer ce type de convention et apporter des financements, l'Etat via le Préfet, la Caisse des Dépôts, le groupe

Action Logement et l'ANAH. Nous allons signer cette convention avec quelques-uns des partenaires que vous voyez là. La signature est prévue le 11 septembre et cette convention est le socle qui permet ensuite d'avancer encore plus vite et d'espérer, puisque c'est là aussi que se joue le débat, pouvoir capter les fonds de ces organismes et un maximum pour pouvoir financer les opérations qui auront lieu au cœur de ville.

Vous avez en annexe la convention qui détaille un certain nombre de points, qui indique que nous sommes dans les villes moyennes, que 222 villes ont été retenues. Un certain nombre de points sont listés. J'irai assez rapidement sur les axes pour que vous ayez une idée.

La prochaine étape, ce sont des rencontres et des échanges pour faire des fiches actions. Quelques-unes sont en exemple ou en modèle en fin de convention. Elles concernent essentiellement les choses qui vont se faire sur 2018. C'est un plan pluriannuel sur un quinquennat et chaque année, nous allons travailler à étoffer des fiches d'actions qui porteront sur différents domaines.

Il y a 5 axes. Vous avez cela sur la page 10/26.

L'axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville. Recentrer le développement urbain sur le pôle urbain de l'agglomération. Produire du logement sur le centre-ville.

L'axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré. Veiller aux équilibres commerciaux du territoire. Accentuer l'attractivité commerciale du cœur de ville. Nous aborderons peut-être le moratoire qui a été validé à l'unanimité hier en Conseil Communautaire.

L'axe 3 : développer l'accessibilité et la mobilité et les connexions, améliorer l'accessibilité du territoire. Faciliter les déplacements internes au territoire et affirmer l'accessibilité du cœur de ville.

L'axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine. Continuer la requalification bien engagée des espaces publics. Développer la convivialité, ouvrir ces espaces au plus grand nombre. Souligner la qualité du patrimoine architectural et paysager.

L'axe 5 a trait aux équipements et aux services publics. Renforcer le rayonnement touristique du territoire. Offrir des équipements « nouvelle génération » et de premier rang d'une ville-préfecture et développer des lieux de convivialité, de loisirs. Recentrer les équipements ou services attractifs dans le cœur de ville.

Voilà les grands axes. Bien évidemment, nous allons trouver à l'intérieur de ceux-ci des actions qui sont plus concrètes. La signature de cette convention qui était le point de départ à tout espoir de capter des fonds de l'Etat aura lieu le 11 septembre et c'est ensuite que nous allons pouvoir décliner des actions.

Dès 2018, des actions seront engagées. Vous avez une liste des actions qui vont être engagées dès 2018. Ce qu'il faut que vous reteniez, c'est que sur les 222 villes qui ont été sélectionnées, toutes n'ont pas encore signé leur convention. Celles qui l'ont signée le plus tôt étaient celles qui avaient déjà initié une démarche très active et presque aboutie avant même le plan MEZARD. Celles qui signent dans la première moitié, ce qui est notre cas, sont celles qui avaient un peu anticipé avec des études et où il y a des choses un peu matures. Et il y a celles qui ont peut-être démarré ces études et diagnostics plus tard et les signatures s'échelonneront jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui concerne les opérations pour 2018, vous en avez un certain nombre qui sont détaillées sur la page 9/26, avec les opérations de réhabilitation de l'habitat ancien qui se

poursuivent, l'opération de réhabilitation des façades du centre-ville, la réhabilitation de l'Auberge Landaise.

J'en dirai un mot parce que nous pouvons en effet penser que cette auberge est un peu éloignée du centre-ville, mais là aussi, c'est un critère d'attractivité. Quand on a réfléchi sur l'action cœur de ville, on n'était pas uniquement sous l'angle des 2 ou 3 rues piétonnes, ou semi-piétonnes du centre-ville, mais sur des paramètres qui ont trait au stationnement, à l'attractivité, à la signalétique que l'on peut avoir sur le centre-ville, à l'immobilier, à la politique de commerce, à l'animation que l'on peut faire autour de cela. C'est très transverse et beaucoup de thèmes ont été intégrés et nous avons également intégré l'Auberge landaise dans cette thématique parce que cela nous permet de capter et de flécher rapidement des fonds qui sont disponibles, sans se priver de fonds futurs sur des opérations qui auront lieu en 2019.

Réhabilitation du square des anciens combattants et stratégie immobilière. Nous sommes sur des opportunités d'achats que nous allons essayer de déterminer pour pouvoir ça et là faire, pourquoi pas, et peser sur des achats de spots immobiliers qui seraient à nos yeux stratégiques en cœur de ville. Et puis, travail sur le suivi et l'animation du dispositif. Il faut savoir que nous sommes en lien étroit avec l'UCAM et que nous avons des réflexions très avancées sur l'optimisation et le travail que l'on peut faire avec notre cellule Développement Economique, en lien avec l'UCAM.

Avant de vous laisser débattre sur le sujet, nous allons passer les écrans en revue. Ce sera relativement parlant sur la démarche.

Vous avez l'ensemble des acteurs. Nous avons le logo « Action Cœur de Ville » et les différents partenaires de cette opération : la Caisse des Dépôts, Action Logement, l'UCAM (Union des commerçants), l'Etat, Mont de Marsan Agglomération avec sa compétence sur le commerce, l'ANAH, les chambres consulaires, Métiers, Commerce, Agriculture, la Région et le Département qui seront dans la boucle puisque j'ai été amené à en parler déjà à la Région, à aborder le sujet au Département et il faut que nous travaillions ensemble sur ces sujets-là.

Je vais vous passer quelques slides avant/après. Ce que je voudrais commencer par dire, c'est que nous avons l'occasion avec Bertrand TORTIGUE de nous déplacer et d'échanger de plus en plus avec les 222 villes et qu'une sorte de club s'est créé avec des échanges de bonnes pratiques et nous constatons souvent, si les problématiques sont communes en ce qui concerne la vacance, qu'elles sont différentes en ce qui concerne l'état des lieux de départ.

En ce qui concerne la ville de Mont de Marsan, nous constatons que les infrastructures et la requalification du centre-ville, même s'il reste encore des choses à faire, ont été traitées. Sur les berges, 5,7 M€. La place Pitrac a été requalifiée également, avec un investissement de 100 000 €. C'est un espace de vie très convivial. La place Charles de Gaulle, 2,7 M€. La place St Roch, même chose. Elle a laissé place à un nouvel espace pour 1,7 M€. L'avenue Sadi Carnot, qui est un peu la porte d'entrée de notre centre-ville, 580 000 €, est complètement requalifiée.

Ici c'est un état des lieux rapide. Dans le dossier que l'on présente, c'est beaucoup plus étoffé, mais on part déjà avec des choses faites. Et ce qui est fait n'est plus à faire. Sur les gros investissements, il y a un chemin qui a été parcouru.

Vous avez également les différentes opérations qui ont été faites récemment sur l'habitat. Rénovation de l'habitat, rénovation des façades. Le périmètre jaune est le périmètre que nous allons proposer en ayant échangé dans notre comité de projet avec les forces vives. C'est le périmètre sur lequel nous nous proposons d'acter cette « Action Cœur de Ville ».



Cela ne veut pas dire que nous nous désintéressons du reste, ni que tout ce périmètre va bénéficier de travaux liés aux commerces puisqu'une des grosses problématiques de l'ensemble des villes moyennes et de la nôtre, c'est que le commerce que nous avons pu connaître il y a dix, vingt ou trente ans ces petites boutiques - avec des besoins qui ont évolué aujourd'hui - seront peut-être un peu excentrées du centre-ville et n'auront plus forcément vocation à rester des commerces. Il y a des rideaux fermés depuis longtemps. Il y a un travail de requalification de ces commerces à faire, soit pour du tertiaire, soit pour de l'immobilier. C'est donc dans ce périmètre-là.

Nous voyons un périmètre en bleu qui est le périmètre lié aux rénovations de façades. Sauf erreur de ma part, c'est sur ce périmètre-là que nous étudions les différents dossiers de rénovation de façades. Ce périmètre ressemble un peu plus au périmètre dit marchand, même s'il y aura quelques variantes. Nous nous resserrons un petit peu. En fait, sur ce périmètre marchand que nous sommes en train de déterminer, le souhait est d'avoir un parcours marchand demain et d'être facilitateur et incitatif, de façon à ce qu'il n'y ait pas de « trous dans la raquette » sur le parcours marchand et que le chaland ait un parcours un peu plus dense, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes moyennes où l'on a une boutique, deux rideaux fermés, une boutique et un parcours beaucoup plus large. L'idée est de recentrer, de concentrer et d'avoir des opérations qui peuvent concentrer un peu ce parcours marchand.

Vous voyez les axes que j'ai cités tout à l'heure. Je les rappelle rapidement. La partie habitat en centre-ville, la partie développement économique équilibré.

J'ouvre la parenthèse du moratoire. On n'en parle pas là puisque c'est un moratoire que nous avons voté hier et je remercie l'ensemble des élus de l'Agglo, qu'ils soient dans la majorité ou pas, d'avoir adhéré au fait que nous marquions ainsi de façon collective le fait que notre Agglomération souhaite être très vigilante quant au développement de m<sup>2</sup> supplémentaires à l'extérieur de nos centres-villes et centres-bourgs. Je parle du centre-ville de Mont de Marsan, du centre-ville de St Pierre-du-Mont et des centres-bourgs des autres villages.

Il y a eu une volonté commune affichée hier. Il y aura encore du développement, mais nous avançons vers une vigilance extrême qui pourra demain se traduire - puisqu'un moratoire est simplement un vœu - par des choses qui seront inscrites dans le marbre du PLUI et des documents d'urbanisme. Ce sont des choses qui se pratiquent dans d'autres cités comme à Agen, Avignon et autre, c'est-à-dire que l'on traduit vraiment des volontés avec des choses très claires qui peuvent prendre la forme, par exemple d'un point où le commerce de prêt à porter ou de bouche de moins de 300 m<sup>2</sup> n'a plus vocation à s'installer à l'extérieur des centres-bourgs et des centres-villes. C'est structurant parce que quand il y a des CDAC ou des permis de construire ou des autorisations à donner, on s'appuie sur des règles gravées dans le marbre. Cela peut aussi être des volontés pour nous d'essayer de peser pour que les autorisations d'extensions ou d'implantations de surfaces commerciales un peu plus importantes soient traitées en CDAC, avec des seuils d'intervention un peu plus bas. Aujourd'hui, c'est 1000 m<sup>2</sup>. Demain, cela pourra être 300m<sup>2</sup>. Nous avons listé en Communauté d'Agglo certains points qui vont dans le sens d'un équilibre de développement commercial sur le territoire.

Axe 3, l'accessibilité, la mobilité, les connexions - tous types de connexions. Nous sommes en train de renouveler notre DSP pour les transports avec des améliorations. Nous aurons l'occasion d'en parler dans d'autres assemblées. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, le patrimoine et fournir l'accès aux équipements et aux services publics.

Le calendrier prévisionnel. En septembre, signature de la convention-cadre. Ce ne sera peut-être pas le 11 septembre parce que nous sommes en train de caler les agendas des uns et des autres, mais pour l'instant, la date du 11 est retenue. Nous voulons avancer très vite de façon à pouvoir ensuite commencer à acter les premières actions, essayer de capter les premiers fonds et avancer concrètement sur des actions.

De septembre à décembre, élaboration du plan d'action, concertation avec les forces vives, les partenaires institutionnels et le comité de projet et rédaction des fiches projets, avec des montants, avec des localisations, avec des choses détaillées. Il y a des choses matérielles et des choses immatérielles. Il y a tout ce qui est stratégie de marketing territorial et autre. Montage de la convention de déploiement, avec une signature en début d'année.

Dans cette même salle assez prochainement, nous avons des rendez-vous thématiques. J'ai souhaité que le monde de l'immobilier se regroupe. Les promoteurs, les agents immobiliers, les notaires sont invités ici. Ils ont répondu massivement de façon positive pour que l'on ait des échanges constructifs avec des gens qui sentent très bien le marché, qui connaissent l'offre et la demande, pour nous éclairer ; pour que nous puissions également leur faire partager la stratégie de la collectivité par rapport à ce centre-ville et qu'il y ait des échanges constructifs avec ces professionnels. Je pense qu'ils ont un rôle à jouer pour peser sur les équilibres du marché. On ne peut pas toujours contraindre les propriétaires ou les locataires dans leurs attentes, leurs besoins, leurs espérances tarifaires. On peut les motiver, les inciter et il est important que l'on partage tous ensemble ces enjeux.

Je pense que nous ferons le même exercice avec le monde bancaire parce qu'il est au cœur des stratégies de financement des TPE, artisans, commerçants, pour parler de notre volonté de booster l'artisanat et le commerce et notamment, le ramener en centre-ville, pour voir les outils qui existent en termes de cautionnement. Travailler peut-être aussi avec les plateformes d'initiatives locales, les chambres consulaires. Et puis aussi les inciter à, non pas prêter les yeux fermés, mais à être dans une démarche dynamique pour financer les projets éventuels qui viendraient sur le centre-ville.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Si vous avez des points à souligner ou sur lesquels vous voulez que l'on revienne, je suis à votre disposition aux côtés de Bertrand TORTIGUE.

**M. LAHITETE :** Monsieur le Maire, hier ce dossier a été abordé en Conseil Communautaire et nous avons voté sur le principe d'engager cette réflexion puisque cette réflexion est le fruit de l'état des lieux que nous avons dressé ici depuis de nombreux mois, en attirant votre attention sur l'état critique dans lequel se trouvait le centre-ville et donc, nous sommes cohérents avec cette position-là, même si vos états de service ne nous rendent pas très confiants sur les projets à venir, mais c'est une réflexion qui s'inscrit dans un schéma plus général, initié au plan national sur 222 communes. C'est important, en espérant que cela débouche sur des projets qui seront soumis le moment venu à l'approbation de notre assemblée et qui iront dans le sens du développement économique de la ville et du commerce en centre-ville.

Hier, je le redis pour ceux qui n'étaient pas là, j'avais attiré votre attention sur un certain nombre de points. Vous avez expliqué que les projets étaient financés au coup par coup et donc que les projets qui seraient retenus dès à présents, parce qu'ils étaient déjà en état d'être présentés, n'hypothéquaient pas les subventions que nous pourrions ultérieurement obtenir. J'avais souligné notre étonnement de voir le projet de la réhabilitation de l'Auberge Landaise parce que, en dépit de ce que vous avez pu dire, cela ne rentre pas réellement dans la définition du développement commercial du centre-ville et la même remarque a été faite au sujet du square des anciens combattants.

Plus problématique à nos yeux au regard du dessein que l'on s'assigne au travers de ce projet cœur de ville, c'est la stratégie immobilière. Nous en avons débattu hier et j'avoue que les réponses ne m'ont pas convaincu. Lorsqu'on se réfère à la fiche, cela porte sur des éléments qui sont essentiels à nos yeux, que l'on avait déjà évoqués, proposés au sein de cette assemblée, c'est-à-dire que l'on ait un rôle actif au niveau des biens immobiliers du centre-ville et des locaux commerciaux et il est clair qu'une somme de 300 000 € est notoirement insuffisante pour conduire des opérations de manière sérieuse.

Il n'empêche que nous espérons que cela pourra déboucher sur des éléments intéressants, même si nous constatons qu'en l'état, les premiers projets ne répondent pas à notre attente.

Vous avez dit un mot sur le moratoire. Je voudrais faire une observation par rapport à des propos qui ont été relayés aujourd'hui dans la presse par rapport à Malage. J'avais cru comprendre, me suis-je peut-être trompé, que le moratoire ne portait pas sur Malage et d'ailleurs, vous avez indiqué tout à l'heure votre volonté d'assoir le développement du centre-ville et hier, je vous ai indiqué l'incohérence qu'il y aurait à engager des actions sur le centre-ville et dans le même temps, à créer un centre commercial d'une telle importance.

J'avais cru comprendre à travers une de vos réponses que telle n'était pas l'ambition affichée puisque, au demeurant, dans le reste des propositions figurant dans le moratoire, nous sommes tout à fait favorables, mais j'avais cru lire qu'il s'agissait d'opérations de reconversions de magasins existants, traitant de friches générées et que, par voie de conséquence, dans la mesure où le projet de Malage n'est pas du tout - et c'est ce que nous avons dénoncé à de multiples reprises ici - un simple transfert, mais est également une augmentation notable des surfaces commerciales, je pensais que ce projet-là de Malage en tant que tel... Peut-être n'ai-je pas été assez clair, mais je vous repose aujourd'hui la question. Par rapport à ce projet tel que vous l'avez défini et tel qu'il avait été présenté devant la commission départementale et ensuite la commission nationale d'aménagement commercial, qui représentait une surface d'environ 43 000 m<sup>2</sup>, est-ce que, oui ou non - parce que c'est un problème de cohérence avec cette volonté et je souscris à la volonté d'agir sur le centre-ville et nous n'avons cessé de demander d'engager une réflexion qui doit déboucher sur des actions concrètes et on débattrait ensuite sur la pertinence de tel ou tel projet qui sera proposé à l'assemblée - est-ce que, oui ou non aujourd'hui, ce projet de Malage est à l'ordre du jour ou pas, pour être en cohérence avec ce dont on est en train de parler, c'est-à-dire de notre cœur de ville ?

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres expressions ?

**M. AULNETTE** : Monsieur le Maire, vous nous avez parlé d'une réunion avec les professionnels de l'immobilier la semaine prochaine. Est-ce qu'il serait possible de m'y inviter ?

**Monsieur le Maire** : Je ne connais pas votre code APE ; je n'ai pas vu que vous étiez inscrit à la Chambre de Commerce.

**M. AULNETTE** : J'ai une SCI basée à Mont de Marsan. Donc, je suis un professionnel de l'immobilier.

**Monsieur le Maire** : Je pense qu'il y a une personne sur 2 ou 3 qui a une SCI. Il faut me le dire un peu avant parce que je vais réserver le pôle culturel ou le zénith à Pau. Une SCI, c'est plutôt à titre privé. J'ai besoin d'avoir la vision des professionnels du métier sur le niveau de prix, la demande sur l'immobilier, le type de logements où l'offre est insuffisante par rapport à la demande. Ce sont des notions de marché et les notaires peuvent aussi nous apporter des éléments.

J'ai mené une action pour rencontrer quasiment l'ensemble des 10% de propriétaires qui font pratiquement 100% des propriétés et des locaux que nous avons sur l'hyper centre pour sonder, prendre la température, savoir quelle était leur stratégie, s'ils étaient plutôt vendeurs, loueurs, investisseurs, pour voir s'il y avait un peu de dynamisme et si on pouvait partager des choses. J'ai cet état des lieux très clair et les services m'ont également aidé par rapport à cela.

Maintenant, je rencontre les professionnels de l'immobilier. Je ne vais pas rencontrer la moitié de la ville de Mont de Marsan parce que vous avez quelques notions, excusez-moi, de « bricolage » immobilier. Je ne dis pas cela pour vous, mais nous avons tous une sensibilité immobilière. Un peu comme les sélectionneurs de l'équipe de France, nous avons tous un avis sur ce qu'il faut mettre en équipe de France. Nous avons tous un avis sur l'immeuble qu'il faut acheter et c'est justement pour cela - parce que je ne veux pas que ce soit le fait du prince - que je m'entoure d'un certain nombre de professionnels. Je ne dis pas que vous êtes déconnecté de ce monde-là, mais je préfère limiter cela au monde professionnel. Il y a plusieurs syndicats d'agents immobiliers, chez les notaires, c'est relativement réglementé et je me contenterai de ces professions-là. J'assume cette décision.

**M. LAGRAVE :** Je n'ai pas de SCI et je ne viendrai pas à votre réunion, Monsieur le Maire. Juste pour dire deux-trois choses. La première, par rapport à cette convention - puisque nous avons un tout petit peu commencé à avoir le débat au dernier Conseil Municipal, je pense que nous partageons tous - enfin, je l'espère - l'orientation de ce travail autour des cœurs de ville. C'est quand même l'idée selon laquelle nous essayons de réhabiliter, à travers les programmes que vous avez présentés, le centre-ville de Mont de Marsan pour le développer et pour faire en sorte que le commerce arrête de partir que l'on puisse récupérer des ouvertures de commerces.

Je dis cela parce que vous l'avez redit il y a un instant, Monsieur le Maire, et vous l'aviez dit le 28 juin, si ma mémoire est bonne (et elle est bonne). Vous avez dit : « Nous allons recentrer le cœur de ville au niveau des commerces. » J'ai bien retenu cela et dans le cadre de cette convention, nous allons recentrer le cœur de ville.

Ce qui, dans un premier temps, me paraît un peu bizarre, c'est que quand on recentre un cœur de ville sur le cœur commerçant, on évite d'aller intervenir sur toute la périphérie et sur le cœur de ville, on essaie de mettre, d'entrée, le paquet. Vous venez de dire, « c'est sur un quinquennat ». Sauf erreur de ma part, si je calcule bien, il ne reste plus que trois ans sur le quinquennat. Cela nous fait donc exactement deux ou trois budgets, que ce soit ici ou à la l'Agglomération. Il est bien temps, comme vous l'avez dit, d'amorcer les choses et d'aller très vite. Je partage cet avis.

En même temps, cela veut dire aller très vite sur les objectifs qui sont ceux de la convention, mais qui sont aussi les nôtres et que nous partageons tous ensemble sur cette question du commerce en centre-ville. C'est la raison pour laquelle, même si je conçois que les dossiers ne pouvaient pas être forcément prêts immédiatement, mais puisque nous avons l'inscription des dossiers dans le cadre de cette convention d'initialisation et qu'ensuite, nous avons un peu de temps pour les travailler, j'aurais bien vu un certain nombre d'opérations qui puissent nous permettre d'initialiser dans cette convention, quitte à ce que ce soit fait en 2019, mais qui nous permette d'initier immédiatement, et y compris dans les moments où nous allons avoir les débats d'orientation budgétaire, un certain nombre de sujets qui sont au cœur du centre-ville et, puisqu'il faut bien parler cœur de ville, pour pouvoir faire le cœur commerçant, essayer d'avoir un certain nombre d'opérations qui soient significatives par rapport à cela.

Je suis entièrement d'accord sur le programme des ravalements de façades. Je crois que, de mémoire, une quinzaine de ravalements étaient faits par l'Agglomération. Vous souhaitez passer à une cinquantaine. Je ne sais pas si nous pourrions le faire, mais tant mieux si nous y arrivons - j'entends en un an -.

Je suis tout à fait d'accord avec les orientations qui sont données pour faire éventuellement des acquisitions foncières, quitte à remettre de la location derrière. Nous l'avions déjà évoqué en Conseil Municipal et là-dessus, je n'ai pas de problème.

Par rapport à ce que je viens de dire, à l'instar de ce qu'a dit Renaud LAHITETE il y a un instant, je pense que le sens de l'histoire n'était pas immédiatement de mettre l'Auberge et le monument aux morts.

Par contre, il y a des sujets immédiats que nous aurions pu intégrer. Pour avoir pris connaissance d'un certain nombre d'autres conventions qui ont déjà été signées, d'abord, elles sont beaucoup plus ambitieuses ; on est plus sur 10, 20, 30 M€. Peut-être n'a-t-on pas les moyens, cela ne m'avait pas échappé, mais en même temps, ils sont allés un petit peu plus loin.

J'en profite pour poser une question. On fait la liste à la Prévert, mais a-t-on une toute petite idée du pourcentage d'intervention de l'Etat ? Je veux bien que l'on mette la liste des courses, mais si c'est pour nous dire à la fin, « vous aurez 10% », on va peut-être être un petit peu déçus, vous le premier et nous avec vous. Peut-être avez-vous des informations à nous donner sur la question.

J'en viens à mes moutons, à savoir ce que nous aurions pu intégrer. Vous avez l'air de dire que nous avons encore un petit peu de temps, tant mieux, mais je souhaite vous faire quelques propositions.

La première chose que j'aurais intégrée est basique. Je ne sais pas combien cela coûte, mais est-ce qu'on ne peut pas mettre une nouvelle sonorisation du centre-ville pour les commerçants quand ils font une braderie ? Sauf erreur de ma part, quand il y a un peu de musique lors des journées de braderie, on n'entend rien, on ne peut rien passer comme message, etc. Si on pouvait juste changer la sono, si cela pouvait être dans l'Action Cœur de Ville et pour les commerçants, je pense que ce serait intéressant.

La deuxième, est-ce qu'on ne peut pas avoir un programme encore plus ambitieux que ce qu'on a déjà fait sur la question de la déco, de la voirie, des mobiliers urbains en plein cœur de ville ? Il y a encore des rues et des endroits sur le cœur commerçant qui sont à réhabiliter. Cela a été fait ailleurs et je n'invente pas grand-chose. Pour la sono, j'enfonçe une porte ouverte. Concernant la voirie, la décoration et tout le mobilier urbain, dans un certain nombre d'endroits en cœur de ville, cela mériterait que l'on s'y attèle dès maintenant et je pense qu'il serait bien que l'on puisse avoir ces moyens-là.

Ensuite, vous avez des acquisitions commerciales. Pourquoi ne pas profiter de cette opération pour y aller franco ? Vous allez me dire que c'est encore en cours de machin, en cours de bidule, mais pourquoi ne pas y aller franco de port sur les Nouvelles Galeries ? Nous n'aurons pas quarante mille occasions. On dit, on y va et on regarde comment on peut faire. On s'opposera toutes les questions juridiques, mais en même temps, si on ne le met pas dans la convention, l'Etat ne viendra pas vers nous. Je n'étais pas dans les réunions, ni dans les comités. Je vous donne mon sentiment. Ensuite, vous en faites ce que vous voulez. Il n'y a pas de problème sur le sujet.

Ensuite, je veux juste parler du pont du commerce qui est là. Vous avez l'ancienne pharmacie qui est en train de périlcliter. Elle est dans un état que tout le monde peut déplorer.

Est-ce qu'il n'y a pas une opération sur le quartier de la Madeleine qui nous permettrait de développer quelque chose ?

Et puis, il y a deux sujets emblématiques au niveau culturel qui sont en cœur de ville, à savoir le Centre d'Art Contemporain et le Café Music. Vous allez me dire : « C'est bon, c'est pour 2019. » Tant mieux. Si cela se trouve, vous n'allez pas me le dire d'ailleurs... En l'occurrence, le Centre d'Art Contemporain qui a besoin d'une grosse rénovation, comme tout le monde le sait, est quand même un lieu culturel attractif. Ce n'est peut-être pas une rue que vous allez retenir dans le centre, mais si on ne retient pas celle-là, cela paraît plus compliqué et cela signifie que l'on va vraiment se recentrer. Je pense qu'elle est dedans. Entre le Centre d'Art Contemporain et le Café Music, nous avons deux opérations en plein cœur de ville qui permettent de redynamiser, notamment, en direction d'un public autour de la culture et autour des jeunes. C'est aussi ce qui nous manque en cœur de ville pour une attractivité.

Je ne reviens pas sur les travaux des berges. Il y a un autre point qui me paraît important. Est-ce qu'il n'y avait pas quelque chose à faire sur ces sujets-là en termes d'animation et au-delà de l'animation, des choses qui nous permettent aujourd'hui de faire en sorte que les gens les utilisent beaucoup plus qu'à l'heure actuelle ? Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire sur la Rotonde où il y a des surfaces commerciales qui sont disponibles et également sur le Midou ? Il y a des surfaces commerciales qui sont importantes. A cet endroit-là qui a, de mémoire, une vingtaine d'années, est-ce qu'il ne faut pas en profiter également pour essayer de faire un petit lifting pour le remettre un peu au goût du jour ? Cela avait sa modernité à l'époque et il faut peut-être essayer d'y réfléchir.

Sauf erreur de ma part, j'ai essayé de contenir mes propositions dans le cœur de ville, là où nous avons la problématique liée à l'activité commerçante du centre. J'ajoute à cela que j'aurais bien vu - et je sais que dans les actions, il y aura peut-être des choses autour de cela - de nous donner beaucoup plus de moyens en termes d'animation commerciale, en dehors des animations qui sont déjà faites par la Régie. Si on veut caricaturer, et je caricature à peine, il faut que l'on puisse avoir une stratégie sur cette commune qui puisse finalement être un supermarché en centre-ville, à ciel ouvert. Je dis cela parce que cela veut dire que dans la stratégie qu'il faut avoir - que vous avez peut-être déjà ; tant mieux si vous l'avez ; ainsi, on sera d'accord -, on doit mettre les moyens dans la convention qui nous permettent d'obtenir ce résultat. Si vous vous lancez sur le foncier, c'est une très bonne idée. Cela fait partie des propositions que nous avons faites, et tant mieux si nous sommes d'accord là-dessus, mais en termes d'animation sur l'hyper centre, cela veut dire qu'il faut avoir une stratégie qui soit très offensive et cela nécessite des moyens, non pas que d'investissement, mais également de fonctionnement. Dans ce cadre-là, puisqu'il y aura une convention cadre sur plusieurs années, profitons-en pour essayer d'avoir d'autres outils à notre arc.

**Monsieur le Maire :** Je me tourne vers les services techniques. Est-ce que vous avez envoyé la liste de ce à quoi nous avons pensé à M. LAGRAVE sans me le dire ? Parce qu'il y a beaucoup de choses que vous venez de dire qui en font partie !

**M. LAGRAVE :** Je vais mettre à l'aise les services techniques. Je vous confirme que non.

**Monsieur le Maire :** Vous me rassurez. Vous seriez un excellent chef de chantier, spécialiste de la sonorisation et vous avez une compétence supérieure à l'UCAM pour savoir ce qui est bon pour les commerçants en animation.

**M. LAGAVE :** Ne caricaturez pas, Monsieur le Maire. Vous êtes en train de déraper. Je fais des propositions qui sont des propositions auxquelles j'ai un peu réfléchi. Permettez-moi...

**Monsieur le Maire** : Il ne faut pas y réfléchir dans son coin. Il faut y réfléchir en comité de projet.

**M. LAGRAVE** : Est-ce que vous nous avez invités en comité de projet ?

**Monsieur le Maire** : On a les forces vives et on travaille là-dessus.

**M. LAGRAVE** : Pardon, mais on est en Conseil Municipal. On a le droit, en tant qu'élus, d'avoir des idées.

**Monsieur le Maire** : Ne le prenez pas de cette façon.

**M. LAGRAVE** : Si vous nous invitez en comité de projet, j'y viens volontiers.

**Monsieur le Maire** : Vous aurez les éléments qui font que nous avançons en comité de projet. Je me suis permis de travailler avec les commerçants, avec les agents immobiliers parce que je pense qu'ils sont les mieux placés, d'abord parce que c'est leur pérennité, pour nous dire ce qu'est une bonne braderie, comment ils font les animations commerciales, etc. Vous avez raison, ce sujet-là va être abordé.

Sur la stratégie immobilière, vous me demandez de plier pour 2018 l'achat des Nouvelles Galeries, etc. Nous avons mis des actions en 2018 parce que, dès 2018, nous pouvons capter des fonds et que nous allons capter ces fonds sur des actions matures. Vous connaissez bien les règles d'engagement ; on peut fournir des situations, des factures, des choses qui sont déjà facilement mobilisables. Que peut-on mobiliser très rapidement ? L'Auberge. On peut dire que ce n'est pas l'hyper centre-ville, mais c'est quand même un critère d'attractivité parce que la politique de redynamisation du centre-ville est une politique d'attractivité globale. Et puis, l'argent que l'on va pouvoir récupérer là-bas est une somme que l'on pourra dégager en 2019 pour faire de l'apport sur d'autres éléments.

Deuxième chose, sur le square, je ne suis pas tout à fait d'accord. C'est un élément de centre-ville. L'action centre-ville ne consiste pas uniquement à refaire la rue Gambetta. C'est quelque chose d'un peu plus global. C'est d'avoir une qualité de vie en centre-ville, avoir des espaces de promenade, de loisirs, des lieux de convivialité, une signalétique. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le côté galeries marchandes ou de centre commercial à ciel ouvert. Il faut se battre avec les mêmes outils que ceux qui ont fait leurs preuves dans les périphéries. Ils ont des politiques commerciales groupées, une vision collective, une image. Quand c'est l'anniversaire d'un endroit, tout le monde est au courant, etc. Il y a également des actions de marketing territorial.

Aujourd'hui, c'est qui est important, c'est que l'on démarre. Pour 2018, nous avons des actions qui sont concrètes, sur lesquelles nous pouvons immédiatement mobiliser et dire, « voilà, nous avons besoin de sous pour financer ces actions ». Pour certaines, le coup était parti avant. D'autres sont plus faciles à engager rapidement. C'est sur 2018-2019. Mettre en place la politique de façades, essayer de trouver un spot. Il est évident que 300 000 €, cela ne va pas nous permettre d'acheter ce que nous voulons acheter. Je n'ai pas besoin d'avoir tous les agents immobiliers pour connaître les prix du marché. Cela veut dire que chaque année, nous continuons à avancer sur des fiches actions dont certaines font partie des sujets que vous venez d'aborder. Pratiquement toutes. Je ne veux pas dire que vous n'avez pas eu d'idées nouvelles. Bien sûr, la sonorisation est un sujet que nous devons pouvoir régler. Nous avons actuellement des réunions sur la politique de stationnement. Est-ce qu'il faut travailler sur la politique tarifaire, sur une signalétique ? Est-ce qu'il manque de places de parkings ? Statistiquement, il n'y a pas un manque de place de parkings et malgré tout, certains disent que l'on ne peut pas se garer.

Il y a une réflexion qui est entamée. En 2019, nous aurons beaucoup plus d'actions qui seront hyper cœur de ville, etc. Ce sera beaucoup plus visible. Je salue les équipes de Franck MICHAUD qui est Directeur de projet parce qu'il a fallu quand même très rapidement monter ce projet cet été. C'est un peu comme un dossier Politique de la Ville NPRU. Il faut rentrer dans un cahier des charges et c'est parfois un peu une usine à gaz. Il faut monter une convention avec beaucoup de partenaires autour, les mobiliser. Nous avons été au courant le 17 avril et nous arrivons à signer une convention le 11 septembre. Beaucoup de villes ne seront pas dans ce timing. Maintenant, nous sommes prêts à décliner les premières actions concrètes. Les premières actions que nous pouvons engager sur 2018 sont celles-là.

Ensuite, comme vous l'avez dit, il y a des sujets juridiques avec des contraintes de timing. Sur des sujets comme les Nouvelles Galeries, sans rentrer dans les détails des négociations, ce n'est pas une vente de gré à gré qui est simple. Sur la réfection des voiries, le visuel, etc., je peux partager. Si, demain, je lance des travaux sur Cordeliers, Gambetta, je ferme pendant un mois les deux rues et on tue tous les commerces. Ce n'est pas le but. Il faut phaser, réfléchir, associer les commerçants par rapport à cela. Ce sont eux qui sont à la manœuvre, qui ont mis leurs billes. La pérennité est pour ces gens-là.

Sur les grandes lignes, nous nous rapprochons des sujets que nous allons aborder. Il y en a d'autres également. Sur le timing, ne soyez pas étonnées que l'on n'ait pas pu mettre toutes ces choses-là pour 2018. Pour capter la subvention, il faut amener une facture ou une situation. Il faut que les choses soient faites à un moment donné, mais toutes ces choses-là font partie du plan pluriannuel 2019-2022.

Pour répondre à Renaud LAHITETE, certes, l'Auberge n'est pas dans l'hyper centre-ville, mais vous verrez que dans l'Action Cœur de Ville, il n'y a pas que des opérations qui sont hyper centre-ville. D'ailleurs, le cahier des charges qui est édicté par le dispositif Action Cœur de Ville n'acceptera pas de signer une convention et n'acceptera pas des actions qui seraient uniquement de retaper la rue piétonne et de racheter les magasins qui sont autour. Il y a d'autres types d'opérations. Il peut y avoir des opérations sur des équipements culturels, sur des équipements de loisirs, même s'ils ne sont pas en hyper centre-ville. C'est simplement redonner de l'attractivité.

Cette Auberge Landaise, dans laquelle nous allons mettre 2 M€, (à la louche), doit devenir plus qu'un lieu où l'on fait la communion et le mariage, mais une salle un peu modulaire, moderne, avec des moyens qui permettent d'attirer demain des réunions un peu plus professionnelles. Mont de Marsan est à l'épicentre de certains sièges et c'est l'endroit idéal pour faire une petite réunion, un séminaire ou autre. Cette Auberge aura une vocation qui sera davantage tournée vers cela. Si ce n'est pas de l'attractivité et du développement, certes ce n'est pas en rue piétonne, mais cela peut indirectement y contribuer. Le coup est parti. Donc, autant le greffer là-dessus parce que vous savez comme moi que plus nous récupérerons des financements, mieux ce sera.

Pour répondre à une de vos questions, aujourd'hui, je n'ai pas la quotité. Ce serait trop facile. Le ministre n'a pas dit : « 5 Mds€ divisés par 222, vous aurez tant, envoyez-moi un RIB. » Vous savez bien que cela ne marche pas de cette façon. Comme vous, j'espère que nous allons avoir le maximum. Ce que je pense, c'est que nous serons dans des quotités correctes, mais je n'ai pas un montant à vous annoncer. Nous bâtissons des actions qui partent du haut et nous allons peser de tout notre poids pour essayer d'en avoir le maximum sur chaque fiche. Aujourd'hui, nous sommes dans ce dispositif.

Oui, la plupart des actions que vous avez citées font partie des sujets que nous travaillons aujourd'hui, mais elles ne peuvent pas toutes se claquer en 2018. Il faut d'ores et déjà en 2018 amener des choses et nous allons jusqu'en 2022.



Sur la stratégie d'animation commerciale, j'entends ce que vous dites. Je vous taquinai un peu, mais il faut que cela vienne des commerçants. Avant même de démarrer, avant de parler du plan MEZARD, nous avons fait un travail important pour redonner un peu de peps à l'UCAM qui est souveraine et indépendante, pour essayer de sonder avec notre manager de centre-ville et trouver des bonnes volontés, des gens qui veulent bien reprendre l'activité d'animation. Ce sont des commerçants qui sont très souvent dans leur magasin et qui vont devoir, en plus, faire de l'animation pour l'ensemble de la collectivité. Ce ne sont pas toujours des commerçants. Nous avons réussi à trouver des bonnes volontés. Nous allons les soutenir. Nous allons voir comment apporter un peu d'ingénierie en termes d'animation parce qu'il faut les aider sur le plan administratif, sur la visibilité, sur un local, etc. Nous sommes dans ce type de réflexion.

C'est de là que partent les stratégies d'animation commerciale. Ce n'est pas Charles DAYOT qui va dire ce qui est bon pour les commerçants. J'ai quelques idées comme vous - M. AULNETTE a des idées sur l'immobilier -, mais ce sont les commerçants qui vont nous dire ce qui est bien pour eux.

Il y a plusieurs stratégies. Il y a celui qui va dire : « Je ne veux plus des camelots qui viennent nous vendre des maillots de foot ; je ne veux que des locaux. » Il y en a qui disent : « Il faut un peu de camelots parce qu'il faut un tout. » « Je veux le samedi, pas le dimanche. » « Je ne veux pas fermer/je veux fermer. » Nous sommes dans une discussion qui n'est pas aussi simple et il est hors de question que nous imposions quelque chose. Sur la sono, je vous rejoins, il y a un gros effort à faire rapidement et nous n'allons peut-être pas attendre le plan MEZARD pour le faire.

**Mme PIOT** : Vous avez démarré la séance du Conseil Municipal en rappelant l'épisode de canicule que nous avons eu cet été. Vous le savez, les villes sont des îlots de chaleur de plus en plus évidents. On y vit de plus en plus mal pendant l'été.

Est-ce qu'on ne peut pas profiter aussi de ce plan de revitalisation du centre-ville et ne pas y voir que l'aspect économique et ludique, mais également végétaliser les murs, en profiter pour faire en sorte que l'on ait envie de vivre dans le centre-ville parce qu'il sera moins chaud l'été ? Il faut changer de paradigme, on le sait. Verdir la politique, ce n'est pas ça. Au contraire, l'écologie doit devenir le cœur. On est dans des schémas assez classiques où l'on ne prend pas en compte les difficultés que l'on a de plus en plus l'été dans les centres-villes.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être envisagé, envisageable, réfléchi ?

**M. TORTIGUE** : Je vais vous répondre. Je suis très content de tous ces propos parce que je suis sûr, après ce qu'a dit M. LAGRAVE, après ce que vous dites, Madame PIOT, que quand nous allons vous présenter les fiches actions, nous allons tous nous retrouver. Tout ce que vous venez d'énoncer, c'est vrai, n'est pas présenté actuellement. C'est une chronologie. Nous aurions pu le faire, mais comme l'a dit M. le Maire, en termes de timing, tout le monde connaît les difficultés administratives, mais je peux vous dire que nous allons être entre la 12<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> ville qui va signer la convention en septembre. Sur les 222 villes, il y en a à peine 11 qui ont pu signer une convention acceptée car il ne faut pas croire que l'Etat nous prend le document, le tamponne et pas de problème. La convention est depuis un certain temps dans les services de l'Etat. Ils la contrôlent et ils la vérifient. Sur 222 villes, 11 villes ont pu la signer. Il va y en avoir une vingtaine au mois de septembre. Nous faisons partie de cette vingtaine. C'est la première chose.

Dans ce que nous avons obtenu, les fonds pour l'Auberge ne seront pas imputés sur les fonds du projet cœur de ville. Je suis de votre avis, l'Auberge n'est pas le cœur de ville, mais c'est un tout. L'Etat ne veut pas que ce soit une action sur 500 m<sup>2</sup>. C'est une image que

je donne. Je pense au transport train : Il nous a demandé, avec le pôle multimodal, comment améliorer l'attractivité par ce biais-là. C'est cela la mobilité. Avec le réseau ferré, il y a peut-être des possibilités. C'est vraiment un tout.

Rassurez-vous, toutes les idées que vous avez évoquées sont très bonnes. Nous les avons dans les tuyaux et la végétalisation fera partie d'un axe et je suis tout à fait conscient qu'un peu plus de verdure ne peut faire que du bien.

**M. LAHITETE** : Pour rebondir sur ce qu'a dit Bertrand TORTIGUE parce qu'on en a débattu hier et que c'est une préoccupation essentielle, me semble-t-il, dans la démarche que nous allons conduire, par rapport à l'Auberge Landaise, il y avait l'histoire que ce n'était pas le cœur de ville, mais surtout, le fait que cela n'hypothèque pas l'enveloppe dont on va disposer. Il faut que l'on concentre tous les efforts sur le cœur de ville. Vous avez redit tout à l'heure que l'on n'avait finalement aucune certitude sur le financement des opérations. On n'a pas de certitude sur le pourcentage qui pourra être affecté à telle ou telle opération, ni même sur l'enveloppe, mais est-ce qu'on ne risque pas, à un moment donné - c'est une interrogation - de nous dire : « Au travers des différentes opérations que vous avez engagées et dans lesquelles il y aura l'Auberge Landaise ou le square des anciens combattants, vous avez épuisé une enveloppe raisonnable qui est allouée par rapport à la population, par rapport à la richesse du territoire, etc. ? »

Il y a une incertitude. Mon interrogation est là. Il ne faut pas que l'on se retrouve ensuite dans la situation où on nous dise : « C'est fini, on ne peut plus financer parce qu'on a déjà accordé tel montant de crédits. » En ce sens, je rejoins les propos de Renaud sur un certain nombre d'opérations qui auraient pu effectivement figurer dans le cœur de ville et l'Auberge Landaise, faire l'objet de financements séparés. C'est une interrogation et une inquiétude à la fois.

**Monsieur le Maire** : J'entends ce que vous dites. Ce n'est pas du tout ce qui nous a été communiqué dans le mode opératoire. Nous avons posé les questions en direct aux intéressés, vous l'imaginez bien, c'est-à-dire au plus haut niveau, au ministre qui est en charge de cela et au premier ministre.

Ce qui est pris n'est plus à prendre. Si je peux prendre des sous sur l'Auberge Landaise qui, je le pense, a un critère d'attractivité - bien entendu pas d'hyper centre-ville -, je ne suis pas certain que cela vienne manger le gâteau futur. En tous cas, ce n'est pas de cette façon qu'on nous l'a présenté. J'entends votre inquiétude, mais nous allons essayer de vous rassurer.

**M. AULNETTE** : J'ai juste un constat. Vous avez la municipalité, avec Mme DARRIEUSSECQ, depuis dix ans. C'est votre deuxième mandat, félicitations. Les socialistes vous ont laissé la ville avec une vacance de baux commerciaux à 9%. Hier, vous nous avez annoncé que nous étions aujourd'hui à 19%. Bravo ! Est-ce que vous comptez vraiment inverser la courbe du chômage avec 300 000 € pour commencer ?

**Monsieur le Maire** : Oui. Je vais même vous dire qu'il y a des quartiers à Mont de Marsan où la vacance est de 100%, mais ils sont un peu excentrés parce qu'il y a trente ans, il y avait des commerces, cordonnier et autres, dans un mode de fonctionnement et de consommation qui était différent et ils ne seront plus jamais des commerces. Il y a des rues où il y a une vacance inférieure. Pour échanger très régulièrement avec les 222 villes et parce que nous avons une veille, un code où nous pouvons nous benchmarker, où nous pouvons comparer ce qui se fait ailleurs, il y a des bonnes pratiques ailleurs, il y a des choses pires ailleurs. La force que nous avons ici, c'est que, même s'il reste quelques voiries à refaire, quelques aménagements à faire, le gros a été effectué sur des travaux de requalification. On peut avoir des faiblesses et il y a de bonnes pratiques à prendre partout.

Je ne suis pas certain que le taux de vacance soit complètement corrélé à l'arrivée de Geneviève DARRIEUSSECQ en 2008. Je crois que les Nouvelles Galeries ont fermé le lendemain de son élection. Ce n'était pas forcément prévu. Je ne suis pas certain que cela aurait pu être différent en fonction du premier magistrat en présence. Je connais bien ce dossier pour m'y plonger de façon régulière. Le taux de vacance est là. Il ne faut pas se le cacher. Il varie selon les zones. Je ne suis pas certain que cette évolution veuille dire grand-chose parce que le mode de consommation a complètement changé. Je ne suis pas certain que ce soit la faute de Geneviève DARRIEUSSECQ si nos enfants passent leur temps sur un iPhone à acheter des chaussures, alors qu'il y a de très bons magasins de chaussures ici et là. Il y a des modes de consommation qui impactent les habitudes et qui impactent aussi les commerces de périphérie. Je n'oppose pas les commerces de périphérie et les commerces de centre-ville. Il y a également un modèle économique qui est complètement revisité en ce moment par les grands groupes que vous connaissez, les GMS et autres, sur la distribution. Vous ne pouvez pas tout imputer au pouvoir local en ce qui concerne les modes de consommation qui ont changé.

Nous avons des comparatifs sur les évolutions de taux de vacance, sur des choses qui sont comparables. Nous ne sommes pas complètement largués. Et il y a des quartiers où il n'y aura plus jamais de commerces et d'autres sur lesquels il faut être vigilant. Quand vous avez un grand opérateur téléphonique qui décrète une stratégie nationale et qui dit qu'il n'y a plus rien en centre-ville, on peut taper très haut, comme je l'ai fait, mais la stratégie est celle-là. Peut-être qu'un jour, la stratégie sera différente et qu'ils reviendront. En tous cas, je crois beaucoup à l'attractivité, à terme, des villes moyennes, des villes intermédiaires. Quand on voit le succès de la métropole bordelaise que vous connaissez, mais aussi les inconvénients demain que cela provoquera en termes d'engorgement, en termes de spirale inflationniste sur l'immobilier, etc., il y a aussi « la rançon de la gloire » qui fait que tôt ou tard, si on arrive à avoir de la fluidité sur les transports, une ville comme Mont de Marsan a un coup à jouer.

Ce n'est pas immédiat mais je préfère être optimiste. Il ne faut pas rester les bras croisés et ce plan-là doit pouvoir nous permettre d'activer des leviers pour avancer.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

**M. BACHE :** Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est dit, mais vous avez répondu partiellement à la question essentielle qui est la question des moyens. L'Etat vient d'annoncer qu'il a des difficultés pour boucler le budget 2019. En même temps, on prive les collectivités de moyens en baissant les dotations et comme par magie, on va filer 5 Mds€ à 222 collectivités. Aujourd'hui, vous l'avez dit à plusieurs reprises, vous êtes incapable de dire, si on présente un dossier et qu'il est retenu, combien de « copecks » l'Etat mettra. Donc, il ne faudrait pas que cette chose-là reste illusion, comme beaucoup de choses que nous vivons actuellement, et nous y reviendrons tout à l'heure dans le cadre des questions diverses. Tout le monde nous parle d'environnement, d'économies, etc., sauf que quand il faut faire quelque chose, c'est nient.

Pour que cela ne reste pas illusion, vous l'avez dit, il faut secouer, il faut taper à la porte. Nous avons une bonne porte d'entrée dans notre Conseil Municipal qui est notre Secrétaire d'Etat et donc, vous pouvez l'interpeller pour que ces effets d'annonce ne restent pas lettre morte.

**Monsieur le Maire :** Merci de tous ces conseils. Je le redis, 5 Mds€, 222 villes. C'est l'information que j'ai. Je n'en ai pas d'autres. Ce que j'ai comme information également, c'est que c'est la première fois depuis Giscard qu'il y a un plan sur le centre-ville et ce que j'ai comme information, c'est qu'il y a eu des milliards d'euros en moins et pour nous des

millions sur la DGF sur le mandat précédent. C'est quelque chose d'acté et il a fallu faire avec.

Aujourd'hui, j'ai bon espoir et je reviens un peu sur les propos qu'avait eus Renaud LAGRAVE qui avait dit que cela pouvait être des transferts de FISAC et autre. J'avais entendu cette remarque. Ce n'est pas de cette façon que cela nous a été présenté et quand bien même ce serait ainsi, si l'argent converge vers Mont de Marsan, qu'il vienne de Pierre, Paul, Jacques, peu importe sa provenance si on arrive à faire converger des fonds.

Sur Malage, je redis ce que j'ai dit hier et ce qui est écrit dans le PV du Conseil Communautaire. Nous sommes sur une stratégie de territoire, avec un vote communautaire, qui vise à requalifier l'entrée. Ce n'est pas une nouvelle ZACOM. Il y a 3 ZACOM sur notre PLU : une au sud, une au nord et une au milieu qui est notre fameuse galerie marchande à ciel ouvert que nous voulons booster.

L'idée est de transférer l'existant. Cela n'a jamais changé dans l'esprit communautaire. S'il y a ce transfert-là, cela fonctionne avec le quasi-existant en termes de m<sup>2</sup>. Rappelez-vous l'idée. C'était de pouvoir permettre à l'enseigne qui est sur le site actuel de Carrefour de pouvoir se développer et d'avoir une activité désenclavée et ensuite, que les friches autour puissent bouger.

Je répète ce que j'ai dit, cela n'a pas bougé d'un iota. Cela se fera dans ces conditions-là. Nous y serons très attentifs. Nous l'avons écrit sur le moratoire. En tous cas, il faut que vous sachiez que c'est une relation qui n'est pas une relation uniquement au niveau de la collectivité, mais également entre un investisseur et une enseigne. Il y a des discussions. Il peut y avoir des changements de stratégie dans les enseignes puisque les enseignes évoluent. Les modes de consommation peuvent faire changer les stratégies. Aujourd'hui, l'échange se fait entre ces deux intervenants-là.

Je répète ce que j'ai dit, Malage est une stratégie des élus communautaires de requalification de l'entrée nord de notre ville qui n'est pas digne d'une entrée de préfecture, où il y a des boîtes à chaussures qui sont tout près de l'hyper centre, de notre musée et de nos monuments et avec des problématiques de circulation. Sur le sud, il y a un peu d'engorgement, mais des problématiques qui commencent à arriver de friches commerciales, etc.

Nous sommes restés dans cette stratégie-là. Il n'y aura pas une nouvelle grande surface ou une nouvelle ZACOM. Il y aura 3 ZACOM. Qu'elle soit à l'endroit actuel ou qu'elle se déplace sur Malage, c'est un autre problème. C'est une discussion entre l'investisseur et la locomotive GMS. Je peux réécrire ou relire mot pour mot le compte-rendu du Conseil Communautaire précédent. Mot pour mot, vous avez notre position.

**M. LAHITETE** : C'est quand même un sujet important. Le projet n'est pas un projet de transfert pur et simple. C'est là que se pose la question de la cohérence de la démarche intéressante qui peut être entreprise au travers du cœur de ville, même si on vous avait fait part de toute une série d'interrogations et de questionnements que l'on peut avoir sur un certain nombre de sujets.

Est-il raisonnable qu'une zone de cette nature, 43 000 m<sup>2</sup> de mémoire, puisse voir le jour au moment où on fait des efforts - j'espère qu'on entreprendra des actions fortes sur le centre-ville pour favoriser le tissu commercial - ? Cela ne me paraît pas cohérent.

Je réitère ma position et au travers des propos d'hier, quand je vous ai posé la question par rapport à un centre commercial, j'ai cru comprendre que Malage n'était plus dans les cartons au regard du projet de convention que vous soumettiez au vote et qui me paraît être

un projet allant dans le bon sens. La réflexion, ok. Ensuite, nous verrons les actions qui seront retenues ou qui seront proposées, mais cela ne me paraît pas compatible, du moins dans un premier temps.

**Monsieur le Maire** : Est-ce que vous pouvez envoyer à M. LAHITETE la copie du compte-rendu du Conseil Communautaire précédent et l'extrait où je donne ma position sur Malage ? Merci.

**M. LAHITETE** : En même temps, puisque vous vous y êtes engagé, on nous communiquera l'étude.

**Monsieur le Maire** : J'ai donné des instructions pour que vous l'ayez cette semaine. Si vous ne l'avez pas demain, vous m'appellez.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération « Action Cœur de Ville » et donc, de me donner la possibilité de signer, au nom de la Ville, cette convention, avec les quatre acteurs que je vous ai cités, sachant que côté Agglo, c'est la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente qui sera la signataire puisque l'Agglo a également une compétence sur le sujet, notamment en matière de commerce.

### **Note de synthèse et délibération**

Le programme «Action Cœur de Ville» a été présenté le 14 décembre 2017 par le Premier Ministre à l'occasion de la deuxième Conférence Nationale des Territoires. Il s'agit d'une démarche pluriannuelle en faveur de la revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne impliquant à titre principal l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le groupe Action Logement et l'Agence Nationale de l'Habitat, ainsi que les Collectivités Locales.

Une instruction a ensuite été donnée le 10 janvier 2018 aux Préfets pour recenser les communes qui souhaitaient s'engager dans cette démarche.

La Ville de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération ont présenté la candidature de Mont de Marsan, en remettant un dossier de candidature, conformément aux instructions données au Préfet de Région et au Préfet de Département.

Le comité de pilotage national « Action Cœur de Ville » qui s'est réuni le 26 mars 2018, a procédé à la sélection des 222 villes bénéficiaires du programme, dont Mont de Marsan est lauréate.

Depuis l'annonce officielle, parue dans la circulaire du Ministre de la Cohésion des Territoires n° TERR1810707C le 16 avril 2018, la Ville de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération ont travaillé avec l'ensemble des partenaires concernés par Action Cœur de Ville, réuni autour d'un comité de projet présidé par le Maire de Mont de Marsan, et en présence du Préfet des Landes.

Parmi les membres du comité de projet, les chambres consulaires des Landes (Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture), partenaires naturels du projet, sont pleinement associées à cette démarche.

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'une convention dite d'initialisation, qui a été validée lors du Comité de Projet du 6 juillet 2018.

Ladite convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, affiche des actions en cours de réalisation sur 2018, et pour lesquelles des subventions ont pu être obtenues. Cette convention a également mis en exergue le diagnostic qui a été réalisé durant l'été. Ainsi, la réalisation de ce dernier permet à Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération de passer sans attendre à la définition du programme d'actions, dont les pistes de réflexions ont été présentées au Comité de Projet du 6 juillet dernier, afin que l'ensemble des partenaires puissent engager des réflexions et apporter leurs contributions lors des réunions de travail qui auront lieu à partir du mois de septembre 2018.

L'objectif sera par la suite de parvenir à la signature d'une convention dite de déploiement, avant la fin de l'année, laquelle réunira l'ensemble des actions à engager en faveur du centre-ville et précisera leurs modalités de financements, jusqu'en 2022.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la circulaire du Ministre de la Cohésion des Territoires n° TERR1810707C en date du 16 avril 2018,

**Vu** les réunions du Comité de Projet « Action Coeur de Ville » du 18 mai 2018 et du 6 juillet 2018,

#### **APPROUVE**

- les termes de la convention d'initialisation, préalable à l'élaboration d'un programme d'actions, afin d'obtenir des financements dans le cadre de l'opération « Action Coeur de Ville », dont le projet est joint en annexe,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090271 (04)**

**Nature de l'acte :**  
**5.7-Intercommunalité**

**Objet : Modification des statuts communautaires : exercice de deux nouvelles compétences optionnelles « eau » et « assainissement des eaux usées ».**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul GANTIER**

## **Note de synthèse et délibération**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales, actant le transfert, à titre obligatoire, aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, des compétences « eau » et « assainissement », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Jusqu'au 31 décembre 2019, ces compétences figurent au titre des compétences optionnelles que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent décider d'exercer.

Par ailleurs, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, dite « Loi Ferrand-Fesneau », a modifié les dispositions prévues par la loi NOTRe et par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en prévoyant le transfert des compétences suivantes, à titre obligatoire, pour les communautés d'agglomération :

- eau,
- assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT ;
- gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

Jusqu'au 31 décembre 2019, les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » figurent au titre des compétences optionnelles que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent décider d'exercer.

S'agissant de la gestion des eaux pluviales urbaines, cette compétence peut être exercée à titre facultatif jusqu'à cette même date. Toutefois, dans la mesure où il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur les modalités techniques, juridiques et financières liées à la gestion de ces eaux sur le territoire communautaire, il est proposé d'opérer le transfert « gestion des eaux pluviales urbaines » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'exercice de cette compétence devenant alors obligatoire à cette date.

La compétence « eau » comprend, conformément aux dispositions des articles L.2224-7 et L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mission obligatoire de distribution d'eau potable et, à titre facultatif, tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

La compétence « assainissement des eaux usées » comprend, conformément aux dispositions de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les missions obligatoires suivantes :

- en matière d'assainissement collectif : le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites ;
- en matière d'assainissement non-collectif : le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Elle comprend également, à titre facultatif :

- en matière d'assainissement collectif : les travaux de mise en conformité des branchements au réseau public de collecte,
- en matière d'assainissement non collectif : l'entretien et les travaux sur les installations d'assainissement non collectif, le traitement des matières de vidange.

Mont de Marsan Agglomération a engagé dès 2015 une réflexion sur l'exercice de ces deux compétences, avec l'éventualité d'un transfert avant le délai fixé par la loi NOTRe. Pour cela, elle est accompagnée par le cabinet ESPELIA, spécialisé dans le conseil en gestion de services publics et qui dispose d'une solide expérience en matière de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir présenté en bureau des maires, en janvier 2017, le diagnostic réalisé, des ateliers ont été organisés en avril 2017 permettant d'identifier et de hiérarchiser les enjeux, mais aussi de s'accorder sur les grands principes du transfert.

Le changement d'exécutif et d' élu référent a permis de relancer le travail engagé, et de poursuivre au travers d'échanges réguliers et constructifs ce projet, avec une échéance cible au 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui se concrétise aujourd'hui.

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération, lors de sa séance du 4 septembre 2018, a approuvé la modification les statuts de la communauté d'agglomération par :

- l'ajout d'une nouvelle compétence optionnelle « eau »,
- l'ajout d'une nouvelle compétence optionnelle « assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Il est précisé que, sur le territoire des communes actuellement adhérentes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte, ou qui le seront au 1<sup>er</sup> janvier prochain, pour les compétences eau et assainissement, Mont de Marsan Agglomération se substituera auxdites communes en application du principe de représentation-substitution prévu à l'article L.5216-7 IV du Code Général des Collectivité Territoriales.

Parallèlement, sera créée une régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière. En effet, la communauté compétente hérite de l'ensemble des modes de gestion initialement retenus par ses communes membres (régie directe, transfert à des syndicats, gestion déléguée) et reste libre de conserver des modes de gestion diversifiés.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales, les statuts modifiés doivent être proposés au vote des communes membres, selon les règles de majorités qualifiées similaires à celles de la création de l'établissement public de coopération intercommunale (deux-tiers des communes représentant la moitié de la population totale ou la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population totale).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la modification statutaire engagée par Mont de Marsan Agglomération.

**Mme PIOT** : Vous connaissez ma position par rapport à la loi NOTRe. Vous savez que je suis contre pour des raisons politiques.

Donc, encore une fois, avec ce nouveau transfert de compétences, il ne restera plus rien aux communes. Bien sûr, c'est la loi, mais je voterai contre malgré tout. Déjà, je me pose la question de l'intérêt qu'une Agglo se substitue à une régie déjà existante puisque, dans le cadre de régies intercommunales ou communales, il peut y avoir une mutualisation. Déjà, pourquoi cette substitution ? Et puis, détruire les communes, puisqu'on court vers cela - on voit de plus en plus de Maires qui démissionnent ; on voit bien la dégradation du tissu



communal -, c'est détruire la cellule de base de notre démocratie et si c'est cela le progrès, puisque vous allez me dire que je suis ringarde, que l'on doit évoluer, etc., non.

J'estime que c'est cet héritage de la grande révolution qui a permis de rapprocher le citoyen du pouvoir et qui a justement détruit le pouvoir féodal. Et on est en train de vampiriser les communes et d'éloigner le citoyen du pouvoir.

Pour moi, ce n'est pas du progrès et je voterai contre, vous l'avez bien compris.

Rassurez-moi pour Mont de Marsan Agglo. Vous le savez, quand des communes en France ont des régies municipales, quand on passe au niveau intercommunal, souvent, cela passe au privé. Vous avez dit que les communes seraient libres, au début, de garder leur système. Au début, mais à la fin... ? Rassurez-moi sur le fait que cela restera public, ce qui garantit un prix de l'eau et une qualité de l'eau, bien mieux qu'avec les multinationales privées.

**M. GANTIER** : Je peux vous répondre sur le dernier point. Je rappelle qu'au démarrage, l'objectif de cette loi était de faire en sorte qu'il y ait une harmonisation des tarifs entre l'urbain et le rural.

Suite à des échanges, les choses ont évolué et cette échéance qui était à l'origine immédiate a été ramenée à une échéance qui ira entre huit ans et douze ans. Il ne peut y avoir, me semble-t-il, d'harmonisation tarifaire s'il n'y a pas harmonisation des process. Donc, un jour ou l'autre, il faudra que les process évoluent et cela s'inscrira dans le temps, mais cela ne fait absolument pas allusion à l'hypothèse que vous venez d'évoquer.

**Monsieur le Maire** : Je vous réponds.

**M. BACHE** : C'est une contradiction, mais la loi NOTRe permet de mettre en application quelque chose qui avait été demandé, il y a déjà plusieurs années dans ce même Conseil Municipal. Je suis un de ceux qui pensent que nous avons pris beaucoup de retard sur le territoire pour faire ce que nous allons voter ce soir, c'est-à-dire mettre une régie publique sur le territoire, comme vient de le dire M. GANTIER, et cela va permettre peut-être aux petits villages, aux décideurs des petits villages - les Maires et les Conseils Municipaux - de ne plus tomber dans les bras des sociétés fermières qui font des profits fantastiques sur le marché de l'eau et de l'assainissement dans notre pays.

Donc, avec cette délibération, c'est effectivement un nouveau transfert, etc., etc. Je n'ai pas eu accès aux archives, mais cette question avait fait l'objet de débats dans les années 90 dans ce même Conseil Municipal. Pour des raisons que je ne connais pas - je n'y étais pas -, cette question n'avait pas pu être débattue, n'avait pas pu être actée, mais cela aurait peut-être permis l'extension et surtout, permis aux collectivités qui entourent Mont de Marsan de bénéficier de la performance de notre régie municipale des eaux.

Je suis un de ceux qui pensent que nous avons pris du retard sur cette question-là et c'est pour cela que je voterai des deux mains cette délibération.

Je reviens sur ce que vous avez dit parce que vous avez l'avantage d'être cohérente entre chaque Conseil. Je n'ai pas la même vision que vous du risque du privé et je suis relativement rassuré, d'autant plus que nous avons un bijou. N'étant pas à l'intérieur de la collectivité il y a quelques années, je n'imaginai pas que l'on pouvait avoir un tel bijou au sein d'une collectivité - un budget annexe, certes, mais c'est lié à la collectivité - avec cette régie des eaux et de l'assainissement. Je l'ai dit hier, nous avons une Ferrari, nous avons un bijou. Nous avons quelque chose qui fonctionne très bien et qui arrive à tenir des objectifs de qualité des prestations de l'eau et de l'assainissement, des objectifs financiers qui font que cela fonctionne bien et un objectif qui est de maintenir un prix qui soit acceptable et raisonnable pour l'eau.

Je pense que ce n'est pas complètement nocif pour les Maires qui expriment leurs états d'âme. Je peux comprendre que des Maires soient un peu déstabilisés, mais c'est plutôt un avantage et certains verront assez rapidement la chance qu'ils peuvent avoir de basculer sur les services que ce bijou apporte. Nous avons beaucoup de pépites de ce genre dans la collectivité.

On ne le sait pas assez, mais il y a des choses très performantes qui sont sur des marchés concurrentiels. Je ne fais aucune comparaison et la transition est douteuse, mais pour tout ce qui concerne le funéraire, nous avons un bijou. Nous avons des choses qui fonctionnent très bien dans un monde très concurrentiel où le privé est très présent, très agressif, et qui tirent leur épingle du jeu avec des agents de la collectivité. Il faut le souligner. Je ne vois pas l'inquiétude que peuvent avoir les Maires par rapport à cela. Peut-être le coup d'après ? C'est ce que vous disiez.

Sur la vision qu'ont les Maires, cela a fait débat. Nous sommes tous d'accord, nous n'avons pas le choix, nous y allons, mais quand même, dans quel mode de fonctionnement, quel mode de gouvernance ? On a écrit une charte qui est proposée aux Maires. Là, tout est beau, mais dans cinq ans, dix ans, quinze ans, quand l'assainissement va poser des problèmes, qu'il y aura peut-être des travaux, etc. ?, il faut écrire les règles du jeu. Nous ne serons peut-être plus là, mais en tous cas, l'Agglo aura cette charge-là. Donc, on écrit une charte. On a aussi un sujet gouvernance. Même si je suis Maire de Mont de Marsan ici, je suis également Président de l'Agglo et très soucieux que les Maires des petites communes soient dans la gouvernance de cette future régie intercommunale, et eux aussi le veulent. Ils ne sont pas complètement dépossédés du pouvoir dans ce transfert-là.

J'insiste sur le fait que nous avons un bijou au sein de notre collectivité avec cette régie.

En ce qui concerne les Maires qui démissionnent, la loi NOTRe, etc., je ne vais pas refaire un débat là-dessus. Hier, nous avons salué la présence de Christian CENET qui ne sera plus Maire en fin d'année. Il aura une ou un successeur puisque, au sein de son Conseil Municipal, il y aura une nouvelle élection en fin d'année. C'est quelqu'un qui est Maire depuis très longtemps. Il a vu des choses évoluer qui font qu'il ne s'y retrouve pas et je peux complètement le comprendre, tout simplement parce qu'en parcourant le territoire, on voit bien qu'un Maire d'une commune plus petite, avec peu de moyens, peu d'habitants, s'occupe de tout : une tuile tombe en pleine nuit, planter les piquets pour sécuriser un lac, etc. Je le vois. Et puis, les marges de manœuvre se sont réduites. Nous avons pris un beau coup sur nos dotations sur le dernier mandat. Je peux comprendre tout cela. Ensuite, je crois que nous sommes le pays où il y a le plus de strates.

Oui, la commune est importante. Je pense que le mouvement de concentration, que nous ne verrons pas encore sur ce mandat-là, même si nous commençons à voir des communes nouvelles, sera un sujet majeur du mandat suivant. Le paysage ne sera pas le même. Que cela vous plaise ou non, cela va dans ce sens-là parce que nous avons une grande Région qui est à l'échelle d'un pays, qui veut discuter avec des interlocuteurs plus grands. Tout se concentre, c'est comme ça. On ne peut pas non plus dire....

**Mme PIOT** : On peut aussi résister. C'est comme ça, c'est comme ça... Ce n'est pas une fatalité.

**Monsieur le Maire** : Non, mais on ne peut pas dire non plus d'un côté, il faut essayer de réduire un peu le mille feuilles, être plus efficace, concentrer les moyens pour les administrer, réduire un peu toutes ces couches, etc., et vouloir tout conserver. Si, demain, des communes s'allient, s'il y a des communes nouvelles, etc., l'esprit de clocher, la fête du

village va persister. Sauf peut-être dans des blocs urbains, mais je ne vois pas les choses de façon aussi catégorique que vous.

Par contre, je comprends tout à fait la détresse dans laquelle sont certains Maires quand ils sont seuls. C'est pour cette raison que, dans la continuité de ce que faisait Geneviève DARRIEUSSECQ, il faut que l'Agglo soit une boutique de prestations de services et soit aux côtés de ces Maires. Un Maire qui est seul, sur les questions juridiques, pour remplir un dossier, etc., peut avoir besoin que l'on soit là. Les Maires le savent et ils le font de plus en plus. Sur des sujets simples comme la communication, pour pouvoir mettre en valeur son village, il faut que les moyens de communication que nous avons aillent vers eux. Souvent, les Maires ne lèvent pas le doigt pour demander.

Je mets l'accent là-dessus parce que je pense qu'il n'y a pas que du mauvais dans le fait de s'appuyer sur des outils. Nous avons des compétences, de la matière grise que l'on ne pourrait pas « s'offrir » en ayant des petits clochers. Je ne suis pas aussi catégorique que vous. Ce n'est pas la fin du monde non plus et j'en discute avec les Maires qui sont, pour les plus anciens, un peu dépités parce qu'ils ont connu d'autres époques, mais ils s'inscrivent dans cette démarche sans souci. On ne peut pas faire l'école de Gaillères comme on est en train de la faire si on n'a pas l'Agglo derrière. Il n'y a pas que des inconvénients.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
Par 38 voix pour, 1 voix contre (Madame Céline PIOT),**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-7 à L.2224-8, L.5211-17 et L.5216-5 ;

**Vu** les statuts de Mont de Marsan Agglomération dans leur version en vigueur arrêtée par le Préfet des Landes ;

**Vu** la délibération n°2018090159 du conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 4 septembre 2018 décidant de modifier les statuts de l'établissement pour y insérer les compétences optionnelles « eau » et « assainissement des eaux usées » ;

## **APPROUVE**

- la modification des statuts de Mont de Marsan Agglomération, dans les conditions détaillées supra, étant précisé que le projet de statuts modifiés est joint en annexe et que la modification apportée sera effective le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## AUTORISE

– Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°2018090272 (05)**

**Nature de l'acte :**

#### **3.5.6 Autres actes de gestion du domaine public**

**Objet : Mise à disposition des installations sportives municipales au profit des collèges publics de Mont de Marsan.**

**Rapporteur : Monsieur Farid HEBA**

### **Note de synthèse et délibération**

Dans le cadre de son règlement, le Conseil Départemental prévoit un dispositif d'aide afin de permettre aux communes de réaliser les équipements nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportives dans les collèges, pour leur besoin spécifique.

La commission permanente du Conseil Départemental a attribué à la Ville de Mont de Marsan une subvention en capital de 116 640,00 €, correspondant à des travaux de modernisation et de restructuration de la salle omnisports du Beillet.

L'article 10 du règlement départemental prévoit qu'en « contrepartie de l'aide départementale, le bénéficiaire s'engage à mettre prioritairement à la disposition des collèges situés sur son territoire, pendant une durée de quinze ans et à titre gratuit, l'ensemble de ses installations sportives.

Les projets de conventions joints en annexe, concernant les collèges Victor Duruy, Jean Rostand et Cel le Gaucher, détaillent les modalités de mise à disposition. Ces conventions se substituent à celles précédemment conclues.

**Monsieur le Maire :** Est-ce qu'il y a des commentaires ou des réflexions par rapport à cette délibération ? Rien de particulier ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1311-15,

**Vu** le Code de l'Education, notamment l'article L.214-4,

**Vu** le règlement du Département des Landes relatif aux modalités d'octroi des aides apportées aux communes, afin de leur permettre de réaliser les équipements nécessaires à

l'enseignement de l'éducation physique et sportives dans les collèges, pour leur besoin spécifique,

### **APPROUVE**

- les termes des projets de convention, joints en annexe, de mise à disposition des installations sportives municipales au profit des collèges Victor Duruy, Jean Rostand et Cel le Gaucher.

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions afférentes, ainsi que toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°2018090273 (06)**

**Nature de l'acte :**

#### **1.1.9 - Groupement des commandes**

**Objet : Avenant à la convention de groupement de commandes pour la création et l'impression de supports de communication.**

**Rapporteur : Madame Pascale HAURIE**

#### **Note de synthèse et délibération**

La Ville de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération ont conclu le 20 octobre 2015 une convention de groupement de commandes portant sur la création et l'impression de supports de communication.

Dans ce cadre, les deux entités ont travaillé sur la réalisation d'un journal d'informations communautaires et municipales unique à destination de l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Dans la perspective du renouvellement des marchés, il a été jugé opportun d'inclure, dans la convention de groupement, la passation du marché de prestations de régie publicitaire (démarchage auprès des annonceurs, réalisation des annonces publicitaires, facturation des ordres de publicité et le suivi de paiement...).

Dès lors, il y a lieu de conclure un avenant à la convention de groupement initiale afin d'y inclure les marchés de régie publicitaire.

**Monsieur le Maire :** Des remarques là-dessus ? Nous continuons notre mouvement de groupement de commandes. Nous en proposons de plus en plus. Je suis même en démarche pour essayer de grouper nos forces au-delà du territoire, notamment sur des marchés liés à nos férias. Sur les budgets sécurité, les budgets sur tout ce qui sanitaire et autres, des groupements de commandes peuvent trouver leur signification au-delà de nos frontières avec les grandes Villes qui organisent des férias.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1414-3,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** la convention de groupement de commandes en date du 20 octobre 2015 signée entre Mont de Marsan Agglomération et la Ville de Mont de Marsan,

#### **APPROUVE**

- La passation d'un avenant à la convention de groupement de commandes tel que défini supra et dont le projet figure en annexe,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090274 (07)**

**Nature de l'acte :**

**7.1.2– Document budgétaire**

**Objet : Budget principal ville et budgets annexes Projet Rénovation Urbaine, Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement, Chauffage Urbain-Géothermie - Décisions Modificatives.**

**Rapporteur : Monsieur Charles DAYOT**

#### **Note de synthèse et délibération**

**BUDGET VILLE : Décision modificative n°2**

Le Budget primitif 2018 a été voté le 12 décembre 2017. A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 2, d'ajuster les crédits prévus.

Considérant le Budget Primitif 2018 voté le 12 décembre 2017,  
Considérant la Décision Modificative n°1 votée le 4 avril 2018,  
Il convient, dans le cadre d'une décision modificative n°2, de procéder aux ajustements suivants:

Section Investissement

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>- 11 350,00</b>			
2111	Terrains nus	10 000,00			
21318	Autres bâtiments publics	-21 350,00			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>-10 000,00</b>			
274	prêts	-10 000,00			
<b>101</b>	<b>Stade municipal Barbe d'Or</b>	<b>21 350,00</b>			
2313	constructions	21 350,00			
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>Total</b>		<b>0,00</b>

BUDGET Projet Rénovation Urbaine : Décision modificative n°2

Le Budget primitif 2018 a été voté le 12 décembre 2017. A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 2, d'ajuster les crédits prévus.

Considérant le Budget Primitif 2018 voté le 12 décembre 2017,  
 Considérant la Décision Modificative n°1 votée le 4 avril 2018,  
 Il convient, dans le cadre d'une décision modificative n°2, de procéder aux ajustements suivants:

Section Investissement

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
<b>4581</b>	<b>Opérations d'investissement sous mandat</b>	<b>30 000,00</b>	<b>4582</b>	<b>Opérations d'investissement sous mandat</b>	<b>30 000,00</b>
458101	Opération sous mandat Boulevard Nord	30 000,00	458201	Opération sous mandat Boulevard Nord	30 000,00
<b>Total</b>		<b>30 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>30 000,00</b>

BUDGET Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement: Décision modificative n°1

Le Budget Primitif 2018 a été voté le 12 décembre 2017. A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 1, d'ajuster les crédits prévus.

Considérant le Budget Primitif 2018 voté le 12 décembre 2017,

Il convient, dans le cadre d'une Décision Modificative n°1, de procéder aux ajustements suivants:

**SERVICE DE L'EAU :**

**Section Fonctionnement**

<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractères général</b>	<b>-12 000,00</b>			
618	Divers	-12 000,00			
<b>65</b>	<b>Autres Charges de gestion courante</b>	<b>12 000,00</b>			
651	Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	12 000,00			
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>Total</b>		<b>0,00</b>

**SERVICE DE LA GEOTHERMIE :**

**Section Fonctionnement**

<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractères général</b>	<b>20 000,00</b>	<b>70</b>	<b>Ventes de produits finis</b>	<b>20 000,00</b>
6068	Fournitures non stockables (eau, énergie, )	20 000,00	701	Vente de produits finis et intermédiaires	10 000,00
			7083	Locations diverses	10 000,00
<b>Total</b>		<b>20 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>20 000,00</b>

**Monsieur le Maire :** Est-ce que vous avez des remarques par rapport à cela ? Je vous propose de les voter.

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits du Budget Principal et des budgets annexes comme précisé ci-dessus,

Après avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des eaux et d'assainissement, réuni en date du 3 septembre 2018,



Après avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 28 Août 2018,

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**Par 32 voix pour, 6 voix contre (Monsieur Renaud LAHITETE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Monsieur Alain BACHE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Jean-Michel CARRERE), 1 abstention (Madame Céline PIOT).**

#### **APPROUVE**

- la décision modificative n°2 du Budget Principal Ville de Mont de Marsan,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces ou documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

#### **APPROUVE**

- les décisions modificatives des budgets annexes, Projet Rénovation Urbaine, Eau et Géothermie,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire ou un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces ou documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090275 (08)**

**Nature de l'acte :**

**8.3 Voirie**

**Objet : Convention relative a la répartition des recettes issues des forfaits post stationnement.**

**Rapporteur : Monsieur Bertrand TORTIGUE**

**M. TORTIGUE** : C'est une délibération parce que nous sommes obligés de passer une convention avec l'Agglomération. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il y a une réforme du stationnement, c'est-à-dire la disparition du PV de stationnement par la création du forfait post-stationnement. Avant, les recettes de ces PV allaient directement à l'Etat qui nous en reversait ensuite une petite partie. Maintenant, le forfait post-stationnement va directement dans les caisses de la collectivité, mais la philosophie de la loi était que les recettes étaient faites pour favoriser la mobilité par le transport en commun, pour favoriser toute la voirie, la compétence transports et la compétence voirie étant assurées par l'Agglomération. Toutefois, elle n'a pas la compétence stationnement puisque Mont de Marsan est la seule ville de l'agglomération à avoir du stationnement payant. Nous allons passer une convention.

Il est dit par la loi que, quand on fait un bilan des recettes et des dépenses pour réaliser cette opération, le bénéfice, s'il y en a, doit passer à l'Agglomération. Dans un premier temps, il n'y aura pas de bénéfice puisque nous avons fait une estimation de 80 000 € par an de forfait de stationnement pour un coût du stationnement de 170 000 € environ. Dans cette somme-là, je pense au paiement des 8 agents qui s'occupent du stationnement, du Directeur ; je pense à l'investissement des horodateurs.

Donc, pour l'instant, il n'y aura pas de bénéfice, quand on fait le delta entre recettes et dépenses, mais si un jour il y a des bénéfices, cette convention nous permettra de garder cet argent pour pouvoir le réinvestir dans la rénovation de nos parkings en enclos.

C'est une convention pour que, quels que soient les résultats du compte d'exploitation, la somme du forfait post-stationnement reste à la Ville de Mont de Marsan.

**Monsieur le Maire** : Merci Bertrand. Est-ce qu'il y a des questions sur cet aspect-là ?

**M. AULNETTE** : Si je comprends bien, pour faire des bénéfices, il faut inciter nos administrés à ne pas payer le stationnement ? Vous demandez donc aux administrés de ne pas payer le stationnement pour payer votre amende et rentrer dans du bénéfice.

**M. TORTIGUE** : Je ne répondrai pas à cela. C'est du niveau de vos propos sur M. LAGRAVE. Bien sûr que non. Même s'il n'y avait pas de forfait post-stationnement, tout le monde paye son parcètre. Vous n'arriverez jamais à des recettes vous permettant d'établir un équilibre. C'est comme si vous demandiez qu'une piscine soit rentable pour une collectivité. C'est pareil.

**Monsieur le Maire** : Je suis un peu maître des débats. Nous allons arrêter là-dessus. Je n'ai même pas compris la question. Je n'ai pas le décodeur. Parfois, je n'ai pas le décodeur avec vous, Monsieur AULNETTE. Je ne comprends pas toujours. C'est peut-être moi qui suis décalé, mais je n'ai pas compris la question. Je me la ferai expliquer. Je vous propose de passer au vote sur cette question-là. Je respecte les questions, mais là, je ne la comprends pas.

### **Note de synthèse et délibération :**

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'amende pénale est supprimée et le stationnement payant devient une question domaniale.

Deux tarifs sont applicables à l'usager :

- le tarif au réel avec paiement immédiat au début du stationnement,
- le tarif forfaitaire en cas de non-acquittement (Forfait de Post-Stationnement) : en cas de dépassement de la durée du paiement immédiat, ce tarif forfaitaire sera déduit de la somme déjà payée.

Dans le cadre de la réforme du stationnement sur voirie, une convention doit être établie entre la l'Agglomération et la Ville ayant instauré le stationnement payant, afin de définir les modalités de répartition du produit des Forfaits de Post Stationnement (FPS). Cette convention est annuelle, et doit être renouvelée chaque année avant le 1er octobre.

Le produit des forfaits de post-stationnement, déduction faite de son coût de mise en œuvre, finance les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation. Si la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte qui a institué la redevance de stationnement est compétent en matière de voirie, une partie de ce produit peut être utilisée pour financer des opérations de voirie.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de répartition des produits de Forfait Post Stationnement (FPS) entre la Ville de Mont de Marsan qui a institué la redevance de stationnement et Mont de Marsan Agglomération qui est compétente en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.

Le coût pour la Ville comprend :

- la collecte des FPS,
- le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO),
- le traitement des recours en contentieux.

Les recettes des FPS comprennent :

- le montant des FPS minorés réglés dans les 48h aux horodateurs ou via l'application Whoosh,
- le montant des FPS réglés via l'Agence National de Traitement Automatisé des Infractions,

Les recettes de FPS sont estimées à 80 000 €, les dépenses sont estimées à 169 000 €.

Selon ces estimations, le coût pour la ville de la mise en œuvre du FPS est très largement supérieur aux recettes des FPS. Le montant des recettes déduit du coût est donc négatif.

Les compétences de l'Agglomération et de la ville n'ont pas évolué en matière de voirie et de stationnement payant sur le territoire de la Ville. La Ville a conservé une compétence en matière de voirie et de parcs de stationnement (hors voirie d'intérêt communautaire) ; dès lors, une partie du produit des FPS peut être utilisée pour financer des opérations de voirie (III de l'article L.2333-87 du CGCT). Ainsi, si les recettes venaient à être supérieures aux dépenses, le reliquat serait conservé par la Ville et affecté à des dépenses de voirie.

Au vu des éléments indiqués supra, la Ville conserve donc l'intégralité du produit des FPS.

La convention de répartition des recettes des FPS, dont le projet est joint en annexe, est valable pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et sera ensuite renouvelée

tacitement chaque année tant que l'une ou l'autre des parties n'en demande pas la révision avant le 30 mai de l'année précédant l'échéance de la convention en cours.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
Par 37 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Michaël AULNETTE) et 1 abstention  
(Madame Céline PIOT),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-87 et R.2333-120-10,

**Vu** les statuts de Mont de Marsan Agglomération,

**Vu** la délibération de Mont de Marsan Agglomération n°2017110208 du 7 novembre 2017, relative à l'institution d'un stationnement payant sur les voies d'intérêt communautaire situées dans le territoire de la commune de Mont de Marsan,

**Vu** la délibération de la Ville de Mont de Marsan n°2017120380 du 12 décembre 2017 relative à l'institution d'un stationnement payant et la validation de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions,

**Vu** le projet de convention portant sur la répartition des recettes issues des forfaits post stationnement ci-joint,

**Après** avis de la commission des finances en date du 28 Août 2018,

#### **APPROUVE**

- les termes du projet de convention ci-annexé,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090276 (09)**

**Nature de l'acte :**

**7.1 Décisions budgétaires**

**Objet : Prescription quadriennale des retenues de garantie ou retenues non remboursées pour malfaçon.**

**Rapporteur : Madame Chantal COUTURIER**

## Note de synthèse et délibération

Dans le cadre de marchés conclus avec des entreprises, des retenues de garantie ont été prélevées conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Ces retenues de garantie n'ont jamais été remboursées, les pièces de solde de marché (factures de solde, Décompte Généraux et Définitifs...) ne nous ayant pas été communiquées.

Ces retenues de garantie sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription de créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, «toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis» sont prescrites.

Les créanciers ne s'étant pas manifestés dans le délai imparti pour réclamer le paiement de cette retenue de garantie, et le délai de la prescription quadriennale s'étant écoulé sans interruption, la Ville est donc fondée à récupérer la retenue de garantie constituée et non acquittée.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'émission des titres de recette correspondants. Les crédits correspondants seront inscrits en décision modificative 2018.

### **Budget principal ville**

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	IMPUTATON
SOLS GASCOGNE	Travaux Groupe Scolaire BOURG NEUF	407,09	773
SERRURERIE MONTOISE	Travaux Groupe Scolaire BOURG NEUF	267,16	773
SERRURERIE MONTOISE	Travaux Groupe Scolaire BOURG NEUF	190,68	773
PINTO EMMANUEL	Travaux TRIBUNE Guy BONIFACE	31,14	773
SERRURERIE MONTOISE	Travaux Groupe Scolaire BOURG NEUF	281,84	773
PINTO EMMANUEL	Travaux TRIBUNE Guy BONIFACE	72,88	773
SOLS GASCOGNE	Travaux Groupe Scolaire BOURG NEUF	449,62	773
SERRURERIE MONTOISE	Travaux Groupe Scolaire BOURG NEUF	167,13	773
TEMSUD	Travaux des BERGES	924,75	773
TEMSUD	Travaux des BERGES	402,02	773
TEMSUD	Travaux des BERGES	2 354,61	773
TEMSUD	Travaux des BERGES	907,71	773
LASSALLE	Groupe Scolaire Saint MEDARD Pour Travaux NON FAITS ET DONNES A UNE AUTRE ENTREPRISE	3 696,72	231
	TOTAL VILLE 44100	10 153,35	

### **Budget Projet de Renouvellement Urbain.**

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	IMPUTATON
ASCM	Travaux POLE PETITE ENFANCE	90,78	773
ASCM	Travaux POLE PETITE ENFANCE	1 381,18	773
	TOTAL Projet Renouvellement Urbain ANRU 44102	1 471,96	

**Monsieur le Maire** : Merci Chantal. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération qui acte le fait qu'il y a une perte d'un côté pour ces entreprises qui n'ont pas réclamé leur caution et qu'il y a un profit pour nous qui ne suffira pas à financer l'Action Cœur de Ville, mais qui reste un profit. Est-ce que vous avez des questions ?

Après avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 28 août 2018,

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

#### **APPROUVE**

- la récupération des retenues de garantie constituées et non acquittées selon le tableau ci-dessous,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090277 (10)**

**4.1.- Personnel titulaire**

**4.2.- Personnel contractuel**

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois communaux.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul GANTIER**

#### **Note de synthèse et délibération**

Il est rappelé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

#### **Évolution d'emplois (avancement de grade/promotion interne) au 1er octobre 2018:**

#### **SUR LE BUDGET DE LA VILLE :**

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'ingénieur principal à temps complet en un emploi d'ingénieur hors classe à temps complet,
- 6 emplois d'agent de maîtrise à temps complet en 6 emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- 7 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 7 emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 13 emplois d'adjoint technique à temps complet en 13 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un emploi de gardien brigadier de police à temps complet en un emploi de brigadier chef principal à temps complet,
- un emploi d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

#### **SUR LE BUDGET DE LA RÉGIE DES POMPES FUNEBRES :**

- un emploi de rédacteur à temps complet en un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,

#### **SUR LE BUDGET DE LA RÉGIE DES FETES :**

- un emploi d'adjoint administratif à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

#### **SUR LE BUDGET DE LA RÉGIE DU STATIONNEMENT:**

- un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,

#### **SUR LE BUDGET DE LA RÉGIE DES EAUX :**

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,

- un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**SUR LE BUDGET DE LA RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT :**

- un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**Création d'emplois (promotion interne) au 1er octobre 2018:**

**SUR LE BUDGET DE LA RÉGIE DES EAUX :**

- un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des emplois communaux ci-annexé,

Après avis Commission Administrative Paritaire en date du 6 juillet 2018,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après avis de la Commission des Finances, Personnel, Affaires Générales en date du 28 août 2018,

**DECIDE**

- de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,
- d'inscrire aux budgets les crédits correspondants (chapitre 012),

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



**Délibération n°2018090278 (11)**

**4.2.- Personnel contractuel**

**Objet : Adhésion au service Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CDG 40).**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Paul GANTIER**

**Note de synthèse et délibération**

Le Centre de Gestion des Landes propose aux collectivités qui le souhaitent la possibilité d'adhérer au service remplacement afin de répondre aux besoins ponctuels des collectivités dus à l'absence d'agents (congé annuel, congé de maladie, congé de maternité) ou à des surcroûts de travail, en mettant des personnels à leur disposition.

Le centre de gestion peut répondre ainsi aux besoins les plus courants : secrétariat de mairie, travaux administratifs de base, travaux d'entretien, aide à domicile, etc (la mise à disposition de personnels plus spécialisés peut également être envisagée).

Ce service s'effectue conformément au projet de convention jointe en annexe.

La Collectivité participera aux frais de gestion engagés par le Centre de Gestion, calculés sur la base de la totalité des rémunérations brutes versées aux agents mis à disposition. Son taux est fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Le taux en vigueur à la date de la présente convention est de 8% (Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2016).

**Monsieur le Maire** : Merci Jean-Paul. Pas de questions sur cette délibération ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

**APPROUVE**

- la convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes dont le projet est jointe en annexe,

## **DECIDE**

- d'inscrire aux budgets les crédits correspondants (chapitre 012),

## **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°2018090279 (12)**

**Nature de l'acte :**

**7-5-4 - Subventions autres**

**Objet : Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD**

### **Note de synthèse et délibération**

Depuis 2009, la Ville de Mont de Marsan s'est engagée dans une deuxième campagne de ravalement des façades dans un périmètre restreint du centre ville. Le but est de valoriser l'architecture traditionnelle et de recréer un cadre de vie agréable. Ravaler une façade doit être l'occasion pour tout propriétaire d'en améliorer l'aspect général, tout en respectant les dispositions originelles de l'immeuble.

Cette campagne, initiée et financée par la Ville, permet aux propriétaires dont le dossier est accepté, d'obtenir le versement d'une subvention de 30 % du montant des travaux subventionnables.

L'animation de cette campagne est confiée à SOLIHA (ex-PACT des Landes).

La présente délibération vise à proposer à notre assemblée de retenir un nouveau dossier de ravalement pour l'immeuble situé 18 Boulevard De Tassigny appartenant Madame Monique CABOS. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 13 527 € TTC. Le montant de la subvention accordée est de 4 058 €.

Ce dossier a été validé par SOLIHA et approuvé par la Commission d'Urbanisme. Les prescriptions établies par l'architecte du patrimoine mandaté par SOLIHA sont par ailleurs respectées.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 30 août 2018,

Après avis de la Commission des finances, personnel et affaires générales en date du 27 août 2018,

**Ayant entendu son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2014, relative au règlement d'attribution des subventions,

**Vu** la demande de subvention formulée par Madame Monique CABOS en date du 15 juin 2018 dans le cadre de la rénovation de l'immeuble situé 18 boulevard De Lattre de Tassigny,

**Considérant** que la demande de subventions est conformément au règlement d'attribution des subventions,

**Considérant** que l'immeuble est situé dans le périmètre de la campagne de ravalement de façades,

#### **APPROUVE**

- la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades d'un montant de 4058 € au profit de Madame Monique CABOS, pour l'immeuble situé 18 boulevard De Lattre de Tassigny,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090280 (13)**

**Nature de l'acte :**

**3.5.1 : déclassement**

**3.5.2 : désaffectation**

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal Rue du Capitaine TARTAS.**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD**

#### **Note de synthèse et délibération**

Monsieur Jean-Jacques DUCASSE a fait part à la Ville de Mont de Marsan de son souhait d'acquérir un espace vert jouxtant sa propriété, afin d'agrandir son bien, situé 7 rue du Capitaine TARTAS.

La surface concernée s'élève à 128 m<sup>2</sup>, après le bornage réalisé par un géomètre expert (cf. plan ci-joint).

Cet espace vert étant intégré au domaine public communal, il convient au préalable de procéder à sa désaffectation et son déclassement, afin de le rendre cessible.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 30 août 2018,

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1<sup>er</sup>,

**Vu** le Code la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2111-2,

**Vu** la demande formulée par Monsieur Jean-Jacques DUCASSE en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 visant à acquérir un espace vert communal situé 7 rue du Capitaine TARTAS, dans le but d'agrandir sa propriété,

**Considérant** qu'aucune nécessité de service public n'impose le maintien de la-dite surface dans le domaine public communal,

**Considérant** que le déclassement de cet espace vert ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, et que malgré la réduction de l'espace vert existant, la circulation publique sera toujours assurée,

#### **DÉCIDE**

- de désaffecter et de déclasser du domaine public de la commune une partie de l'espace vert jouxtant la propriété de Monsieur Jean-Jacques DUCASSE, 7 rue du Capitaine TARTAS, selon les modalités décrites supra,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090281 (14)**

**Nature de l'acte :**  
**3-2 Aliénations**

**Objet :** Cession d'une partie d'un espace vert 7 rue du Capitaine TARTAS.

**Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD**

#### **Note de synthèse et délibération**

Monsieur Jean-Jacques DUCASSE a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir un espace vert jouxtant sa parcelle, 7 rue du Capitaine TARTAS, afin d'augmenter la superficie de sa propriété.

La surface concernée s'élève à 128 m<sup>2</sup> après un bornage réalisé par un géomètre expert (cf. Plan ci-joint).

L'avis de France Domaine, en date du 18 juillet 2018, fixe le prix de la parcelle à 26 € le m<sup>2</sup>. Cependant, la Commission Urbanisme estime que la vente de ce terrain permettra à Monsieur DUCASSE d'agrandir significativement son terrain et donc d'augmenter la valeur vénale de sa propriété, et qu'il convient donc de proposer une vente à hauteur de 35€/m<sup>2</sup>, ce que Monsieur DUCASSE a accepté.

Ainsi, le montant de cette cession s'élèvera donc à 4 480 €

Cet espace vert étant intégré au domaine public communal, il a été procédé lors de la délibération précédente, à sa désaffectation et à son déclassement, afin de rendre possible la cession de cette parcelle de terrain.

Il est donc proposé d'approuver la cession de cette bande de terrain au profit de Monsieur Jean-Jacques DUCASSE.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 30 août 2018,

Après avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 27 août 2018

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le courrier de Monsieur Jean-Jacques DUCASSE en date du 1er juin 2018 faisant part de son souhait de se porter acquéreur du terrain jouxtant sa propriété,

**Vu** l'estimation de France Domaine en date du 18 juillet 2018 fixant le prix à 26 € le m<sup>2</sup>,

**Considérant** que la cession de cette partie de terrain ne portera pas atteinte à la circulation publique et à l'utilisation de cet espace communal,

**Considérant** que la vente de ce terrain permettra à Monsieur DUCASSE d'agrandir significativement sa propriété et donc d'augmenter la valeur vénale de sa propriété,

#### **APPROUVE**

- la cession à Monsieur Jean-Jacques DUCASSE de la partie d'espace vert jouxtant la parcelle sise 7 rue du Capitaine TARTAS, d'une superficie de 128 m<sup>2</sup>, pour un montant de 4 480 €,

## **PRÉCISE**

- que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de Monsieur Jean-Jacques DUCASSE,

## **CHARGE**

- L'office notarial de Maître BAUDOIN-MALRIC 266 rue Paul Lacome à Mont de Marsan, de la préparation de l'acte notarié,

## **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi que pour tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

### **Délibération n°2018090282 (15)**

**Nature de l'acte :**  
**3-2 Aliénations**

**Objet : Cession à l'Euro symbolique régularisation foncière rue Du Général Lasserre.**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD**

### **Note de synthèse et délibération**

A l'occasion de la réalisation d'un bornage, Madame Marie-Christine BEAUMONT s'est rendue compte d'une erreur cadastrale concernant la parcelle AT n°627.

En effet, celle-ci appartient à la Ville alors même qu'elle fait partie intégrante de sa propriété.

La surface de la parcelle concernée est de 2 m<sup>2</sup>. Aussi, afin de régulariser la situation, il convient de lui céder la parcelle via la rédaction d'un acte administratif.

L'avis de France Domaine, en date du 23 juillet 2018 fixe le prix de la parcelle à 10 € pour les 2 m<sup>2</sup>.

Au vu du très faible montant de l'estimation, il est donc proposé d'approuver la cession de cette parcelle à Madame Marie-Christine BEAUMONT à l'Euro symbolique.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 30 août 2018,

**Ayant entendu son rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**  
**A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le courrier de Madame Marie-Christine BEAUMONT en date du 16 juillet 2018

**Vu** l'estimation de France Domaine en date du 23 juillet 2018 fixant le prix de la parcelle à 10€,

**Considérant** qu'il y a lieu de céder ces parcelles afin de régulariser la situation cadastrale,

**APPROUVE**

- la cession de la parcelle AT n° 627 d'une contenance de 2m<sup>2</sup> à Madame Marie-Christine BEAUMONT à l'Euro symbolique,

**CHARGE**

- Le service foncier de la Ville de Mont de Marsan de la rédaction de l'acte administratif,  
**AUTORISE**

- le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'acte administratif,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant à intervenir à la signature des autres documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

**Délibération n°2018090283 (16)**

**Nature de l'acte :**

**3.5.1 : déclassement**

**3.5.2 : désaffectation**

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal Rue du Mamelon Vert.**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD**

**Note de synthèse et délibération**

Monsieur Jean-Luc AUXION a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir un espace vert jouxtant sa propriété, afin d'agrandir son bien, situé 86 rue du Mamelon Vert

La surface concernée s'élève à 130 m<sup>2</sup>, après le bornage réalisé par un géomètre expert (cf. plan ci-joint).

Cet espace vert étant intégré au domaine public communal, il convient au préalable de procéder à sa désaffectation et son déclassement, afin de le rendre cessible.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 30 août 2018,

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1<sup>er</sup>,

**Vu** le Code la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 2111-2,

**Vu** la demande formulée par Monsieur Jean-Luc AUXION en date du 13 décembre 2016 visant à acquérir un espace vert communal situé 86 rue du Mamelon Vert, dans le but d'agrandir sa propriété,

**Considérant** qu'aucune nécessité de service public n'impose le maintien de la-dite surface dans le domaine public communal,

**Considérant** que le déclassement de cet espace vert ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, et que malgré la réduction de l'espace vert existant, la circulation publique sera toujours assurée,

#### **DECIDE**

- de désaffecter et de déclasser du domaine public de la commune une partie de l'espace vert jouxtant la propriété de Monsieur Jean-Luc AUXION 86 rue du Mamelon Vert, selon les modalités décrites supra,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°2018090284 (17)**

**Nature de l'acte :**  
**3-2 Aliénations**

**Objet : Cession d'une partie d'un espace vert sis rue du Mamelon vert.**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD**

#### **Note de synthèse et délibération**

Monsieur Jean-Luc AUXION a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir une bande de terrain communal jouxtant sa parcelle, 86 rue du Mamelon vert, afin d'augmenter la superficie de sa propriété.

La surface concernée s'élève à 130 m<sup>2</sup> après un bornage réalisé par un géomètre expert. (cf. Plan ci-joint)



L'avis de France Domaine, en date du 20 février 2018, fixe le prix de la parcelle à 500 €.

Cet espace vert étant intégré au domaine public communal, il a été procédé lors de la délibération précédente, à sa désaffectation et à son déclassement, afin de rendre possible la cession de cette parcelle de terrain.

Il est donc proposé d'approuver la cession de cette bande de terrain au profit de Monsieur Jean-Luc AUXION pour le montant de 500 €.

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 30 août 2018,

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le courrier de Monsieur Jean-Luc AUXION en date du 13 décembre 2016 faisant part de son souhait de se porter acquéreur du terrain jouxtant sa propriété,

**Vu** l'estimation de France Domaine en date du 20 février 2018 fixant la valeur du terrain à 500 €,

**Considérant** que la cession de cette partie de terrain ne portera pas atteinte à la circulation publique et à l'utilisation de cet espace communal,

#### **APPROUVE**

- la cession à Monsieur Jean-Luc AUXION de la partie d'espace vert jouxtant la parcelle sise 86 rue du Mamelon vert, d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>, pour un montant de 500 €, (CINQ CENT EUROS)

#### **PRÉCISE**

- que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de Monsieur Jean-Luc AUXION,

#### **CHARGE**

- le service foncier de la ville, de la rédaction de l'acte administratif,

#### **AUTORISE**

- le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'Acte Administratif,

## AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant à intervenir à la signature des autres documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** : Je prends la décision de retirer la délibération 18. Il n'y a pas de sujet particulier. Simplement, je suis le représentant de la Ville à l'Union des Villes Taurines de France sur laquelle nous avons un rôle assez actif. Nous étions dans les premiers fondateurs et financeurs du plan de défense de la culture taurine par le biais de l'UVTF et de son observatoire. Il y a tout simplement des discussions qui ont lieu et je vais prochainement à Toulouse à une réunion de l'UVTF pour défendre la position de notre Ville qui a été dans les premières à financer. D'autres Villes ont financé un peu différemment ou plus tardivement.

Je souhaite acter les choses de façon à ce qu'il y ait un lissage qui permette d'avoir une certaine équité quant au mode de financement du plan de sauvegarde de la culture taurine. Le timing fait que j'ai une réunion qui traite de cela et qui peut modifier quelques éléments très prochainement à Toulouse.

### **Délibération n°2018090286 (19)**

**Nature de l'acte :**

**8.9-Culture**

**Objet : Inscription à l'inventaire d'une sculpture en plâtre de Christophe Charbonnel intitulée : « Tête de Cheval monumentale », réalisé en 2016.**

**Rapporteur : Madame Chantal DAVIDSON**

### **Note de synthèse et délibération**

Le musée Despiau-Wlérick s'est vu proposer l'acquisition par don manuel, en mai 2018, d'une sculpture en plâtre de Christophe Charbonnel.

Il s'agit d'un modèle original en plâtre à grandeur d'exécution, intitulé : « *Tête de cheval monumentale* », réalisé en 2016.

Les dimensions en cm sont les suivantes : H. 146 / L. 40 / Prof. 126 / Poids 150 kg

Elle est signée et datée sur l'encolure à droite : Charbonnel 2016 1/1.

Le musée Despiau-Wlérick cherche à enrichir ses collections autour de la sculpture figurative pour avoir une lecture iconographique des évolutions artistiques depuis le 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours et constituer un ensemble cohérent autour de l'histoire de la sculpture française.

Soutenu essentiellement par des commandes privées, notamment de collectionneurs, il s'agit de la première œuvre de Christophe Charbonnel entrant dans une collection publique. Elle donne à voir la permanence de la figuration en sculpture depuis la période de l'entre-deux-guerres jusqu'à nos jours. Christophe Charbonnel représente l'aboutissement de cet intérêt renouvelé pour la figuration en sculpture portée par un ensemble de jeunes artistes.

La commission scientifique d'acquisition pour les musées de la DRAC Nouvelle-Aquitaine qui s'est réunie le 5 juillet 2018 à Poitiers, a donné un avis favorable à cette acquisition.

Il a beaucoup aimé cette édition de Mont de Marsan Sculptures et il a beaucoup aimé la façon dont il a été reçu à Mont de Marsan et en contrepartie, il offre cette tête de cheval. C'est la première œuvre de Christophe CHARBONNEL qui entre dans une collection publique puisque, d'habitude, ses œuvres sont vendues à des privés.

**Monsieur le Maire** : Merci. C'est une œuvre magnifique. J'en profite pour rebondir. Ce musée est un peu mon dada. Pendant les fêtes, nous avons fêté son 50<sup>ème</sup> anniversaire. Il y a une exposition qui a lieu depuis le 21 juillet. Cette exposition est toujours là. 50 ans, 50 artistes, 50 œuvres.

Vous dire également qu'il y a des partenariats qui se nouent avec le musée d'Orsay, avec le Fonds National d'Art contemporain. Nous avons des œuvres d'Auguste Rodin, Antoine Bourdelle, Charles Despiau-Wlérick ; quelques œuvres rares, Sarah Bernhardt, Paul Gauguin. Nous sommes à Mont de Marsan, mais il y a quand même des accords qui se font avec ce qui se fait de mieux sur la capitale. Je ne peux que vous encourager à y aller.

Les 15 et 16 septembre, auront lieu les journées européennes du patrimoine. Le musée propose une programmation autour de son anniversaire. Le samedi 15, il y aura les ateliers graf, le 16, les ateliers de sculpture. Je fais un peu de publicité pour le musée, pour que vous soyez les ambassadeurs de ce musée. Simplement, vous dire qu'il y a également les œuvres de Clément d'Astanières qui seront présentées au musée à partir du 3 octobre dans la salle d'arts graphiques, avec un vernissage qui aura lieu le jeudi 13.

**Mme PIOT** : Je me permets de rappeler que nos étudiants à l'ESPE sont partenaires puisqu'ils reponcent les collections pour les scolaires depuis l'an dernier.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
à l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **APPROUVE**

- l'acquisition, par don manuel, de la sculpture tête de cheval monumentale en plâtre de Christophe Charbonnel,

#### **DECIDE**

- d'inscrire cette œuvre à l'inventaire du musée municipal Despiau Wlérick,

#### **PRECISE**

- que cette acquisition se fait à titre gracieux,

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **Délibération n°2018090287 (20)**

**Nature de l'acte :**

**8.9-Culture**

**Objet : Inscription à l'inventaire de 55 œuvres de Clément d'Astanières (1841-1918), réalisées entre la 2<sup>ème</sup> moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et le début du 20<sup>ème</sup> siècle.**

**Rapporteur : Madame Chantal DAVIDSON**

### **Note de synthèse et délibération**

Le musée Despiau-Wlérick s'est vu proposer l'acquisition par don manuel, en 2018, d'un ensemble de 55 œuvres de Clément d'Astanières.

Il s'agit de 19 sculptures, 4 peintures, 32 œuvres graphiques.

Cet ensemble est donné au musée par les héritiers de l'artiste : Jean-Claude et Jacques Gillet, petits-fils de Pierre Gillet, régisseur de Clément d'Astanières à Capbreton.

Le musée Despiau-Wlérick cherche à enrichir ses collections autour de la sculpture figurative pour avoir une lecture iconographique des évolutions artistiques depuis le 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours et constituer un ensemble cohérent autour de l'histoire de la sculpture française.

Après une carrière militaire brillante, le capitaine d'Astanières démissionne en 1875 pour raison de santé. A partir de 1878, il expose régulièrement au Salon, des marbres, des bronzes, des médailles et des plâtres.

En 1896, il s'installe définitivement à Capbreton dans les Landes. Sa collection de sculptures est installée dans l'atelier de sa villa « Les Epaves » et dans son domaine de « La Savane ».

De nombreuses œuvres sont conservées dans des collections particulières et dans quelques collections publiques, dont Mont de Marsan. Le musée possède déjà quatre petites esquisses modelées en terre cuite représentant des scènes de la vie quotidienne de la région de Capbreton.

La commission scientifique d'acquisition pour les musées de la DRAC Nouvelle-Aquitaine qui s'est réunie le 5 juillet 2018 à Poitiers, a donné un avis favorable à cette acquisition.

**Ayant entendu son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

### **APPROUVE**

- l'acquisition, par don manuel, de l'ensemble de 55 œuvres de Clément d'Astanières,

### **DECIDE**

- d'inscrire les 55 œuvres à l'inventaire du musée municipal Despiau Wlérick,

## **PRECISE**

- que cette acquisition se fait à titre gracieux,

## **AUTORISE**

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas encore terminé. J'ai deux ou trois choses à voir. Je voudrais que l'on revienne sur une demande qui m'a été faite par Alain BACHE concernant le souhait d'un vœu, mais j'aimerais que nous fassions tout d'abord un point sur la rentrée avec Eliane DARTEYRON. C'est la rentrée pour nous en Conseil Municipal, mais c'était la rentrée, à la fois vendredi en pré-rentrée pour les enseignants - nous avons pu faire un tour sur Mont de Marsan - et lundi pour les élèves.

**Mme DARTEYRON** : La rentrée s'est bien passée pour les enfants. Nous avons très peu d'enfants sur l'accueil du matin, mais ils sont arrivés pour l'heure normale de l'école.

Je voudrais souligner que certaines écoles ont organisé leur réunion d'information en collaboration avec nos équipes de la Direction périscolaire, ce qui est très bien pour diffuser l'information. C'était un souhait de certains parents et de nos équipes également. C'est une très bonne chose.

Dans les bonnes nouvelles, vous dire que nous avons ouvert une classe à Benquet, une classe aux Arènes et une classe à Bretagne de Marsan. Nous poursuivons le dédoublement sur les REP, Pégé, Argente, Peyrouat et à titre expérimental, une classe a été ouverte également en dédoublement à l'école Mistral à Saint Pierre du Mony. Sur l'école Mistral, cela a généré l'installation d'un algeco pour permettre ce dédoublement, plus du prêt de matériel à l'école de Bretagne, mais ce sont des petites histoires.

Sur les effectifs, les effectifs que je vous donne ne sont toujours pas stabilisés par rapport à ce que je vous ai dit hier. Ils ne le seront complètement que lorsque nous aurons pu les croiser avec notre logiciel Concerto qui est notre logiciel d'inscription et le logiciel de l'Education Nationale Onde. Comme chaque année, les inscriptions peuvent être tardives et nous en enregistrons encore aujourd'hui. Toutes les radiations ne sont pas encore remontées. Donc, les chiffres que je vous donne ce soir peuvent encore évoluer.

A ce jour, nous avons 4 815 enfants répartis de la façon suivante : 1 646 pour les écoles maternelles et 3 109 pour les écoles élémentaires. Parmi ces enfants, 60 enfants sont inscrits en classe ULIS.

Pendant les vacances, tout le monde n'était pas en vacances parce que dans les écoles, de nombreux travaux ont été réalisés. Je ne vais pas vous en donner une liste très détaillée, mais simplement vous dire qu'ont été réalisés les travaux d'entretien classiques, les révisions, réparations diverses et variées. Des travaux non visibles mais indispensables ont été réalisés sur l'entretien des toitures, des faitages, des gouttières, sur des sanitaires. De nombreux travaux de peinture dans les cours de récréation, tracés de jeux divers, de petits mobiliers intérieurs ou extérieurs. Des travaux d'aménagement dans les 2 classes de CE1 dédoublées, y compris des travaux de peinture, d'aménagement, de livraison de mobilier.

Installation d'un algeco. Egalement, l'école de Lucbardez a été livrée au niveau informatisation et en parallèle, et cela fait partie du cahier de devoirs scolaires pour la Commission Education de Mont de Marsan Agglomération, nous allons travailler sur différents sujets, notamment sur la carte scolaire avec l'enquête qui est en cours. Nous avons sollicité pour cela un cabinet représenté par Mme BOULIDARD. Cette enquête se fait sur la base des naissances, de l'évolution des effectifs, la mobilité, toutes les données relatives à l'habitat, etc., etc. Nous devrions avoir une restitution de cette enquête en février 2019.

Notre travail sur les rythmes continue. Nous aurons la restitution du questionnaire qui a été adressé aux familles et du questionnaire qui a été adressé aux enfants. Débute en ce moment le questionnaire à l'attention des professionnels de l'Education Nationale et de toute la communauté éducative qui prend en compte le périscolaire.

La modernisation de nos outils de pointage se poursuit qui permettra de fiabiliser toutes les données. Nous travaillons sur le marché des fournitures scolaires qui est à redéfinir complètement. Nous poursuivons les arbitrages des travaux inscrits dans le PPI et nous allons continuer à faire vivre et à faire évoluer le PEDT.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour la rentrée.

**Mme PIOT** : Puisque vous parlez de la situation des écoles, vous n'êtes pas sans savoir que le personnel de l'Erea est en grève depuis lundi, jour de la rentrée. D'accord, ce n'est pas tout à fait le même statut, mais il y a des professeurs des écoles qui sont concernés. Le motif de la grève, c'est que 2 professeurs des écoles - éducateurs n'ont pas été repris par le rectorat et l'infirmière qui travaille à l'Erea depuis 19 ans n'a pas été reprise également. Il y a une Assemblée Générale demain, certainement avec une reprise de la grève à partir de demain, sans préjuger de ce qui va se dire à l'Assemblée Générale.

Cela ternit un peu le tableau, mais il y a des situations difficiles également.

**Monsieur le Maire** : Nous avons suivi cela, un peu de l'extérieur malgré tout parce que nous sommes polarisés sur les écoles.

Je voudrais dire quelques mots par rapport à cela. Il n'y a pas de démagogie dans mes propos, mais je voudrais réaffirmer le fait que l'éducation, l'éducatif au sens large, parce qu'il y a le scolaire, le périscolaire, l'extra-scolaire et cela va jusqu'aux cantines, reste la priorité des priorités. J'ai regardé un peu l'historique.

Jamais ce territoire n'a mis autant de moyens. Bien sûr, ce n'est pas parce qu'on met les moyens ; il faut bien les utiliser, mais ils sont bien utilisés. Ce sont les retours que nous en avons. 3 000 familles, 1 000 retours. Nous allons avoir la même chose avec les enfants et les professeurs des écoles qui s'expriment également. Il n'y a jamais eu autant de moyens mis en œuvre sur un territoire, sur le spectre large de l'éducatif. Je ne parle pas que du scolaire. Ce sont 16 M€ en 2017 sur l'Agglo, dont 12 M€ sur la masse salariale. Nous ne mégotons pas, nous ne rabiotons pas. Nous faisons l'effort. Je ne dis pas que nous ne faisons pas attention, mais nous ne jouons pas avec le prisme financier sur ce poste-là.

Cela représente 380 personnels à l'Agglo qui œuvrent au quotidien - à peu près 50% sur le périmètre montois -. Je voudrais les saluer. Bien entendu, je salue tout le travail qui est fait avec les élus, Jean-Marie ESQUIE, Eliane DARTEYRON, mais également les équipes, Mathilde ROUILLE, Nelly JOSPIN et toutes les équipes au-dessous. J'y passe régulièrement. Il y a un professionnalisme qui commence à être quasi unanimement reconnu par le monde enseignant. Il y a des échanges, il y a une cohérence ; ce n'est pas en silo.

Ce professionnalisme est reconnu par le monde enseignant qui s'est exprimé positivement par rapport à ce que nous faisons.

**Mme PIOT** : Est-ce que je peux vous redemander un panneau pour signaler où est l'ESPE. Je vous l'avais déjà demandé.

**Monsieur le Maire** : Nous allons le noter.

Je voudrais également vous dire que la réflexion continue en permanence sur le PEDT. Les questionnaires arrivent et nous allons les exploiter.

Aujourd'hui, nous avons acté avec l'ensemble des communes et le monde enseignant le fait de continuer sur les 4 jours et demi parce que nous sommes convaincus qu'il faut prendre le temps de mesurer les choses, mais nous sommes en perpétuelle réflexion pour optimiser, améliorer en permanence, notamment les TAP. La situation n'est jamais figée. C'est ce que je voulais exprimer. Nous soutenons les écoles. Nous nous exprimons également auprès du DASEN. Nous n'avons pas le pouvoir sur la gestion du monde enseignant, mais nous pouvons être à l'écoute de situations qui peuvent poser problème. Je pense à l'inclusion du handicap où nous pouvons détecter ça et là parfois le manque d'AVS à la rentrée s'il y a des situations intolérables. Nous sommes en éveil et en prise directe avec le DASEN pour le sensibiliser fortement. Nous sommes très vigilants par rapport à cela.

Je souhaitais le souligner. Parallèlement à cela, un petit point noir. Nous sommes complètement scandalisés par ce qui s'est passé sur St Sever. C'est intolérable, même si cela peut s'expliquer. Nous avons immédiatement manifesté la possibilité d'aider le premier magistrat s'il y avait des besoins. Je crois qu'il a trouvé des solutions. Voilà ce que je voulais vous dire sur le scolaire, en remerciant Eliane et les équipes.

**M. LAGRAVE** : Puisque nous évoquons des sujets de l'Agglomération en Conseil Municipal, c'est-à-dire que cela fait un peu jurisprudence et on pourrait évoquer d'autres dossiers, ce qui n'est pas plus mal...

**Monsieur le Maire** : On parlait de la rentrée montoise.

**M. LAGRAVE** : On a parlé un peu de Lucbardez que je connais bien et d'autres communes comme Bretagne de Marsan, etc., et il n'est pas plus mal que l'on puisse parler des sujets qui intéressent le Conseil Municipal.

Je voudrais juste vous dire une chose par rapport à la question des rythmes scolaires. J'ai bien compris qu'il y avait le questionnaire. Est-ce qu'il est possible, à un moment donné, que l'on puisse essayer d'innover ? J'entends par là que nous sommes figés dans un débat sur 4 jours et demi / 4 jours. Il y a aujourd'hui des personnes, dont une est venue à Mont de Marsan avant l'été, qui font d'autres propositions. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'essayer de voir dans d'autres collectivités qui se sont souciées de l'enfant - et nous en sommes tous là parce que ce n'est pas pour nous que nous le faisons, mais pour les gamins - comment les rythmes que l'on pourrait mettre en place à l'avenir pourraient bénéficier aux enfants, et surtout aux enfants ?

Je ne préjuge pas du résultat du questionnaire, ni d'un côté, ni de l'autre, mais je vois bien ce qui se passe dans une immense majorité des collectivités territoriales qui ont fait ce système de questionnaires : revenons donc à 4 jours... Je sais bien que l'on ne revient pas à 4 jours, en tous cas pas à cette rentrée, mais comme vous êtes dans cette réflexion, est-ce qu'il ne serait pas temps d'être un peu laboratoire sur cette question, ou de travailler avec des collectivités qui ont fait d'autres choses, avec des rythmes scolaires qui sont complètement différents et qui sont complètement adaptés ?

Vous avez certainement entendu parler de cette conférence qui a eu lieu en juin. Il y avait des gens qui étaient intéressés par le sujet et qui ont entendu des possibilités qui sont assez innovantes et qui permettent, par rapport à la réflexion autour du cycle du sommeil, d'adapter complètement et de refondre complètement notre semaine solaire en l'adaptant plus aux enfants qu'à nous.

Je suggère, puisque nous sommes dans cette réflexion et que nous avons du temps, d'après ce que je comprends, que nous puissions peut-être auditionner, discuter, aller voir un peu ailleurs dans des collectivités qui l'ont déjà mis en place et ne pas rester sur un débat 4 jours et demi / 4 jours. Si on est uniquement dans ce débat-là, est-ce que l'on répond vraiment au sujet qui est posé dans la société en France sur les rythmes des enfants ?

**Monsieur le Maire** : Je vais laisser Eliane en parler. Est-ce que vous avez l'impression que nous sommes uniquement dans ce débat-là ? Est-ce que vous avez l'impression que nous restons dans nos bureaux à regarder ce qui se passe autour ? Rassurez-moi. Je n'ai pas vu le chronobiologiste qui est venu, mais j'en ai eu des échos.

**M. LAGRAVE** : Cela ne m'avait pas échappé. Je n'ai pas dit que vous ne regardiez pas ailleurs. Je veux juste vous dire que nous avons eu la chance d'entendre cette parole-là. Il y en a certainement beaucoup d'autres. Je vous donne une occasion de prendre en compte un certain nombre de gens qui viennent nous voir ici pour nous parler de ces sujets-là, qui nous éclairent et nous font part d'expériences qui sont peut-être discutables - je ne débats pas de cela - et qui peuvent être mises en cause par d'autres. Je parle de la semaine de 4 jours / 4 jours et demi parce que ce n'est pas un débat montois, mais national et que nous sommes figés sur ces 4 jours ou 4 jours et demi.

Est-ce qu'on ne peut pas aller plus loin, puisqu'on est dans cette réflexion, sur le temps scolaire ? C'est la question que je pose. Si vous avez déjà des idées pour aller plus loin, parce que la question des TAP dans ces rythmes scolaires est évidemment posée et dans le calendrier qui est proposé, il y a de choses qui sont assez originales, notamment pour les TAP et notamment pour la question des emplois des personnes qui font les TAP. C'est pour cela que je me permets de le dire. Pour le coup, j'imagine que vous réfléchissez sans que je vous le dise. Je n'avais aucun doute là-dessus, Monsieur le Maire, et vous me permettrez de réfléchir aussi sans que vous me posiez la question.

**Mme DARTEYRON** : Vous avez raison de le dire, nous réfléchissons aussi à tous ces sujets et notre questionnaire n'était pas du tout binaire, 4 jours ou 4 jours et demi, mais c'est un questionnaire très sérieux qui a été adressé à toutes les familles et le taux de retour est quand même très satisfaisant puisque nous avons plus d'un tiers de réponses, ce qui est très bien. Les questions étaient très définies, très pointues. D'ailleurs, ce n'est pas notre position et nous cherchons justement à innover, à tester d'autres choses dans l'organisation actuelle, mais également d'autres réflexions et nous sommes à l'affût de ce qui se fait, de ce qui s'écrit, de ce qui se dit sur le sujet de l'éducation.

**Monsieur le Maire** : Ne rien s'interdire. Par contre, s'interdire de réagir à chaud sans avoir la mesure sur le temps des choses qui sont mises en place et s'interdire de questionner de manière binaire pour ou contre les 4 jours et demi. C'est ce qui a été fait, je le concède et qui fait qu'il y a eu un mouvement, mais je pense aussi que sur les 85% de Villes qui sont passées à 4 jours, il y en a certaines qui ont fait quelque chose de binaire, oui ou non, avec des gens qui n'ont pas toujours répondu dans l'intérêt de l'enfant, et il y a aussi des questionnaires plus sophistiqués ou plus affinés - c'est le cas du nôtre - et vous voyez bien que nous sommes dans la minorité qui continue à croire qu'il faut encore un peu de temps pour en mesurer les effets.



Je reviens sur les moyens qui sont mis en œuvre. Ils sont différents d'une collectivité à une autre. Une collectivité qui n'a pas forcément fait l'effort que nous avons fait pour mettre des moyens sur le périscolaire, sur les TAP, sur les strates d'animation et qui a peut-être un peu trop externalisé ou confié de façon très légère ces choses-là à l'extérieur ou fait des choses plus light, peut-être que dans l'esprit des parents ou des enfants, les retombées ne sont pas aussi visibles que quand vous êtes dans une collectivité où on fait l'effort. Nous avons quand même des retours très positifs, ce qui nous encourage à continuer, tout en explorant comment nous pouvons optimiser ou être innovants.

J'ai eu des échos de cette intervention qui était brillante. Après, il faut que ce soit mis en adéquation avec les moyens, mais nous sommes à l'écoute de tout, il n'y a pas de souci là-dessus.

Sans aucune transition, il y a une demande qui m'a été faite par Alain BACHE le 29 août qui me demande d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal un point. Je vais vous laisser nous le présenter et nous débattons de l'opportunité ou pas de le voter, mais je vous laisse argumenter.

**M. BACHE** : Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'aller à l'essentiel. Chacun connaît certainement ici l'existence de la ligne ferrée Morcenx - Bagnères de Bigorre. Peut-être pas tout le monde. Aujourd'hui, une partie de cette ligne est à l'abandon, donc non utilisée, en partie depuis Mont de Marsan.

Je ne pensais pas que le sujet allait être d'actualité, mais il l'est depuis dimanche avec la démission du ministre de l'écologie. Aujourd'hui, tout le monde nous met tout un tas de choses à la sauce écologie. Nous avons là matière, nous municipalité, à nous positionner pour demander à ce que cette ligne soit rouverte, pour plusieurs raisons : pour des questions écologiques, pour des questions environnementales, y compris pour des questions financières et pour des questions de sécurité.

Si vous suivez l'actualité, vous avez vu que dans bon nombre de villages, les populations se regroupent aujourd'hui pour demander, soit des déviations, soit l'interdiction de la circulation des poids-lourds. C'est le cas dans notre département, comme c'est le cas dans le Gers et dans les Hautes-Pyrénées.

Pour répondre à cette problématique, la réutilisation du fer pourrait être une réponse à ces problématiques que rencontrent les populations. Aussi, au regard de ces enjeux et parce que je crois, si on veut lutter efficacement contre l'effet de serre, contre les émanations de gaz à effet de serre, etc., que seul aujourd'hui le rail peut répondre à ces questions. Je rappelle simplement qu'un train de marchandises, c'est 66 camions sur les routes.

J'ai pris un peu de temps cet été pour voir comment les choses se structuraient, avec d'autres camarades et il y a bon nombre d'entreprises qui sont à proximité de cette ligne. Certaines aujourd'hui sont en attente de la réouverture de cette ligne pour pouvoir l'utiliser. Je pense notamment à des entreprises agroalimentaires, des entreprises de transformation et également des entreprises qui traitent les déchets.

Donc, au regard de ces enjeux, l'idée est que nous, municipalité, comme d'autres municipalités ont commencé à le faire, nous puissions adopter, soit un vœu, soit une motion que nous pourrions adresser au gouvernement, que nous pourrions adresser aux divers ministres, notamment au ministre de l'écologie, et que nous pourrions adresser également à la Direction Nationale de la SNCF, demandant à ce que cette ligne puisse être rouverte.

Si vous en adoptiez le principe, je me propose de vous lire le vœu que nous pourrions adresser et je pense que ce serait quelque chose de positif. Si vous en êtes d'accord, je peux vous lire le vœu.

**Monsieur le Maire** : Je n'ai pas dit que j'étais d'accord pour qu'on le vote, mais je suis d'accord pour que vous le lisiez.

**M. BACHE** : C'est une motion pour le développement de la ligne ferrée Mont de Marsan - Bagnères de Bigorre. Ces dernières années, le recul et l'abandon du service voyageurs et fret sur certaines lignes ferroviaires, alors que les besoins de déplacements des personnes et des marchandises augmentaient, ont conduit à plus de nuisances de toute sorte et l'insécurité sur les voies routières. Certaines routes et autoroutes deviennent de plus en plus des murs à camions.

Au regard de cette situation, le Conseil Municipal demande une meilleure utilisation de la ligne ferrée Morcenx - Bagnères de Bigorre traversant les Landes, le Gers et les Hautes Pyrénées. Celle-ci passant à proximité de sites industriels, céréaliers, agroalimentaires, stockage de déchets, etc., permettrait des transports sécurisés et non polluants tout en améliorant l'aménagement du territoire.

De plus, un transfert du transport routier de marchandises vers le rail générerait des économies dans l'entretien des routes à la charge des collectivités, alors que l'Etat leur demande de réduire les dépenses. Le développement de la ligne ferrée Morcenx - Bagnères de Bigorre répondrait efficacement aux enjeux environnementaux, de santé, d'économie, de sécurité. Cela aurait des effets positifs pour le territoire et la population.

Déjà, des collectivités, notamment la collectivité Occitanie, s'est engagée à faire pression sur la SNCF...J'ai rencontré le Vice-Président chargé des questions de transports d'Occitanie pas plus tard qu'hier qui me l'a reconfirmé. Je sais que la Région Nouvelle-Aquitaine est engagée, au travers de son Vice-Président, sur cette question et donc, cela nous intéresse tous. Voilà pourquoi je propose l'adoption de cette motion.

**Monsieur le Maire** : Pour faire plus précis, c'est la voie ferrée qui part de Morcenx, qui arrive à Mont de Marsan, qui passe devant la résidence Verdi, qui va vers Bretagne de Marsan, Grenade. Je sais que vous maîtrisez le sujet et vous me corrigez si je dis une bêtise. Ce que n'ai noté, c'est que c'est un dossier un peu ancien qui correspond à un tronçon de 194 km. Il y a un tronçon qui a été abandonné en 2010 ou 2011. Je le connais très bien parce qu'il y a 4 ou 5 convois qui ne passent pas loin de chez moi. Ils ne passent plus depuis trois ou quatre ans. Il y a eu quelques déraillements. Sur le tronçon Tarbes - Bagnères, j'ai cru comprendre que ce tronçon était fermé depuis trente ans. Je crois que le dernier convoi était en 1981. Pour certains, cela rappellera François MITTERRAND. Pour moi, cela rappellera plutôt la finale de rugby entre Bagnères de Bigorre et Béziers au Parc des Princes.

J'ai vu et j'ai suivi que vous étiez mobilisé avec les quatre fédérations du Parti Communiste du Gers, des Landes, des Hautes-Pyrénées, que vous aviez écrit déjà à Elisabeth BORNE et à Guillaume PEPY.

Ce que j'ai compris également, c'est qu'il y avait des avis divergents sur le sujet. Des avis plutôt favorables côté Hautes-Pyrénées, avec le Conseil Départemental, avec la Communauté d'Agglo de Haute Bigorre qui souhaitaient aller dans ce sens-là parce qu'ils ont une boîte qui fait de la haute technologie sur le ferroviaire là-bas, ils ont la compagnie historique des chemins de fer de Bagnères, mais que cela se heurte aussi à des volontés politiques locales là-bas pour pousser plutôt sur des infrastructures touristiques, de loisirs, de pistes cyclables de type Villeneuve - Mont de Marsan.

Ensuite, j'ai compris aussi qu'il y avait une volonté dans certaines zones de plutôt pousser pour la réorientation de cette voie sur un parcours de déplacements doux, cyclable et autre.

Nous allons jauger ici si vous voulez que l'on passe ce vœu. Personnellement, je ne souhaite pas que le vœu soit voté ici, mais nous allons le proposer au vote pour savoir si vous souhaitez, non pas voter le vœu, mais l'opportunité de le voter dans cette assemblée.

Ce que j'entends aussi, c'est qu'il y a bientôt un plan déplacements qui va être annoncé. On nous l'a annoncé à la rentrée et j'espère bien le voir avant la fin de l'année. Dans ce plan, je crois qu'il y a également un plan vélos où l'on souhaite multiplier par 3 les déplacements en vélo.

J'avoue qu'à force d'écrire à Mme BORNE, je pense qu'il faudrait prioriser les lettres qu'on lui envoie. Vous avez bien compris que j'étais complètement mobilisé aux côtés de vos amis pour que nous ayons le dossier de la LGV, même s'il s'éloigne. Il y a également les dossiers que vous maîtrisez sur la liaison Mont de Marsan via Morcenx - Bordeaux, avec le souhait que l'on puisse en réduire le temps, mais j'ai bien compris qu'il fallait peser sur la SNCF et la ministre. Je suis prêt là aussi à appuyer cette démarche-là. Mais je n'ai pas envie de partir dans tous les sens, d'autant plus que pour réhabiliter cette voie, cela peut coûter cher et je trouve que c'est un poumon vert qu'il serait demain intéressant d'étudier. Quelques Maires du sud, pas forcément de l'Agglo, avec lesquels j'échange seraient peut-être plus motivés, mais je ne sais pas si le coup est jouable, ni ce qu'il y aura dans le plan vélos, pour en faire une trame verte ou quelque chose d'un peu cyclable. Regardez le succès qu'a la voie entre Mont de Marsan et Villeneuve.

J'ai bien compris qu'un convoi de 22 wagons équivaut à 66 semi-remorques et que cela ne va pas régler le problème. J'entends ce que vous dites, mais je vais proposer à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité de voter de texte. Personnellement, je trouve que cela rajoute encore de la complexité alors que nous avons déjà d'autres combats.

**M. LAGRAVE** : Je ne vais pas vous répondre, mais vous dire ce qu'il en est à l'heure où je vous parle.

D'abord, sur l'opportunité de voter ou non un vœu. A l'heure où je vous parle, dans notre Région, il y a à peu près 6 lignes ferroviaires qui sont fermées par SNCF Réseau. Quasiment tous les 2 jours, sur des lignes ferroviaires de transport de voyageurs ou de transport de marchandises, on a des motions des communes riveraines de toutes ces lignes. En ce moment, c'est Angoulême - Limoges, St-Yrieix - Brive - je passe sur la liste qui est longue comme un jour sans pain.

Pourquoi nous écrivent-elles systématiquement ? Pour nous dire, en gros : « Si vous fermez, le territoire ne sera plus irrigué, ou si vous fermez du fret ferroviaire, comme c'est le cas entre Niort et Thouars en ce moment, on va se retrouver avec 500 000 camions de plus sur les routes. » Mont de Marsan - Tarbes, avec le peu qui était transporté, ce sont 50 000 camions qui vont à nouveau se retrouver sur la route et donc, pardon de le dire et c'est là où cela nous concerne, sur la rocade montoise et y compris sur les communes que vous citez, Monsieur le Maire. Ai-je besoin de dire que les associations riveraines de Grenade sur l'Adour font des pétitions régulières pour expliquer qu'il faut faire des déviations parce qu'il y a trop de camions et, ai-je besoin de rappeler l'accident sur la vallée d'Aspe d'il y a quelques jours avec, non seulement une personne qui est décédée, mais en plus, le Gave qui a été entièrement pollué par des produits chimiques ?

Cette ligne était là pour les campagnes de maïs. Je veux bien que l'on dise que cela ne nous regarde pas, mais la réalité, c'est que quand vous regardez aujourd'hui la ligne telle qu'elle est et que vous regardez les flux de ces camions pour les campagnes de maïs, cela passe là

parce que, y compris les grosses coopératives que l'on connaît bien dans le département et dans le département des Pyrénées Atlantiques ont les silos sur cette ligne et il y a les embranchements pour pouvoir aller les connecter.

Est-ce que cette ligne est dans un état catastrophique ? La réponse est oui, après Barcelone du Gers, mais entre Mont de Marsan et Barcelone du Gers, on peut aller récupérer 4 silos, plus des entreprises d'aéronautique qui sont à Aire sur l'Adour, plus d'autres qui sont au-delà de Barcelone et qui sont connectables, à condition qu'il y ait une rénovation de la voie. Moi, je ne vais pas m'engager sur la partie Occitanie. J'ai rencontré mon camarade de jeux et homologues d'Occitanie qui m'a dit qu'ils allaient y aller.

Nous, nous avons pris des engagements très forts. Nous avons voté clairement plus de 2 M€ pour régénérer la voie entre Mont de Marsan et Barcelone du Gers. L'Etat a voté et a inscrit dans ses budgets 1,5 M€. Nous avons eu ce débat, il y a deux ans ici même en Conseil Municipal pour voir comment nous pouvions essayer d'accélérer les choses. La réalité, c'est que ces travaux vont se faire, à la condition sine qua non que l'on ait les crédits d'Etat et que SNCF Réseau se mette un petit peu au boulot. On ne va pas polémiquer avec eux, je le fais tous les jours. A la fin, cette voie, en ce qui concerne notre département et notre territoire, sera rénovée.

Donc, il est hors de question, tant que je serai Vice-Président à l'exécutif Régional, d'aller transformer en voies vertes des voies aujourd'hui ferroviaires. Le vœu peut être amendé, discuté, mais le sujet qui peut nous réunir aujourd'hui autour de ce thème-là, c'est l'idée selon laquelle, dans ce pays, depuis 50 ans, tout choix politique que l'on puisse faire, il fallait faire du report modal, que ce soit pour le transport de voyageurs... Je veux bien qu'on ait inventé le covoiturage cette année avec BlaBlaCar, mais la réalité, c'est que le train, qui est un peu plus ancien que BlaBlaCar, c'est du report modal et c'est pour faire en sorte de faire du covoiturage en train. C'est la même chose pour le transport de marchandises. C'est l'idée selon laquelle on évite de prendre les routes et de saturer les routes, avec les moyens qui sont les nôtres, qui font aujourd'hui que l'on a des routes dans un état catastrophique ici comme dans beaucoup d'endroits de la nouvelle Région.

Nous sommes concernés par la rocade. Nous avons aujourd'hui des entreprises, y compris des industries qui sont dans ce département, des grands groupes industriels, qui nous disent et qui m'ont dit : « Est-ce que vous avez vu la courbe annoncée pour le diesel ? » Pour ceux qui ont un diesel, regardez cela attentivement. Dans les trois prochaines années, vous aurez perdu l'avantage du diesel. C'est exactement la même chose pour les camions. A la fin, on se retrouve dans une situation où, y compris les transporteurs, y compris les grandes entreprises sont en train de regarder les chiffres à la fin pour savoir combien l'énergie va leur coûter dans trois ans. Et là, comme par hasard, à l'heure où je vous parle, le fret ferroviaire est moins cher.

Est-ce que le sens de l'histoire est de se dire, on ferme cette ligne pour en faire une voie verte ? Je vous le dis franchement, je pense que non. Si demain, on doit dire aux entreprises, y compris de cette agglomération, ou à un certain nombre d'entreprises qui sont situées à l'ouest de notre agglomération, de reprendre le train plutôt que de reprendre la 2 fois 2 voies ou l'autoroute, ou nos routes pour aller récupérer l'autoroute pour éviter de payer le péage, cela veut dire qu'il faut que l'on ait des outils pour le faire.

Aujourd'hui, on a la chance d'avoir cette voie qui tire des trains, non pas sur la ligne dont parle Alain BACHE, mais qui tire des trains jusqu'au port de Bayonne, jusqu'au port de la Rochelle et jusqu'au port d'ANVERS en Belgique, qui partent de cette ligne, de Barcelone du Gers pour tirer du maïs là-haut.

Donc, ce n'est pas uniquement comment cela se passe chez nous. On est en train de parler de fret ferroviaire et de corridors ferroviaires qui vont irriguer et qui permettent du report modal. Je vous le dis comme je le pense. Au regard de tous ces arguments, que vous ne vouliez pas voter un vœu, chacun fait ce qu'il veut, mais je vous dis simplement une chose. Je ne comprendrais pas aujourd'hui, au moment où je reçois des vœux de toutes les communes de Nouvelle-Aquitaine, je dis bien toutes, quelle que soit leur couleur politique, pour nous dire, « ne fermez pas cette ligne », qu'aujourd'hui, on se pose des questions.

La commune de St-Yrieix, dont la ligne est fermée entre Brive et St-Yrieix aujourd'hui, a voté un vœu et toutes les communes qui sont sur la ligne ont voté des vœux. A la fin, je sais très bien que St-Yrieix ne va pas venir faire un chèque des millions dont j'ai parlé pour régénérer la voie. Je suis lucide.

Néanmoins, on a des collectivités en Dordogne et en Lot et Garonne, des communautés de communes qui sont largement plus petites que les nôtres et qui ont décidé de mettre au pot à hauteur de 6 M€ sur la ligne Libourne - Bergerac pour faire en sorte que l'on ne ferme pas cette ligne qui est pour les voyageurs et pour le fret ferroviaire.

Aujourd'hui, que l'on exprime un vœu sur le principe du report modal me paraît être le sens de l'histoire, au moment où, et vous avez raison de le dire, Monsieur le Maire, il va y avoir un débat sur le financement. Le gouvernement a annoncé 11 M€ pour le fret ferroviaire en France pour les prochaines années. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est 14 M€ sur fonds régionaux. 11 M€ au niveau national, 14 par la Région Nouvelle-Aquitaine. Vous voyez qu'au niveau ambition du fret ferroviaire en France, on est encore loin de pouvoir le faire. On n'a pas cette ambition-là. Or, au moment où on va aller donner des leçons à la terre entière pour aller signer la COP23, on n'est même pas foutu de mettre des camions sur les trains.

Je vous dis franchement les choses. Aujourd'hui, prendre ce vœu, c'est, en tous cas, s'associer aux collectivités qui souhaitent le report modal et éviter qu'un certain nombre de camions, y compris avec des produits dangereux, continuent à prendre nos routes, ce qui est quand même une vraie réalité à l'heure où nous parlons.

**Monsieur le Maire** : Une dernière chose. Je vais soumettre à l'assemblée l'opportunité de voter ce vœu. Je suis personnellement opposé à ce que l'on vote ce vœu en l'état dans cette assemblée. Non pas que je ne sois pas sensible à ces arguments-là. Simplement, je pense que dans cette instance, multiplier les combats, sachant que quand on parle de trains, il y a, certes, le fret, mais il y a également les préoccupations et les souhaits que nous avons sur la LGV et sur la ligne Bordeaux - Mont de Marsan, sur laquelle on rêve tous que l'on puisse faire ce trajet en moins d'une heure. Sur ce combat-là, on peut s'unir et essayer de peser au maximum, mais je ne voudrais pas que l'on se disperse. J'entends. Personnellement, pour ces raisons-là, je ne souhaite pas que ce vœu soit voté là, mais je vais le proposer à l'ensemble du Conseil.

Vous avez écrit à la ministre. Nous sommes allés la voir sur d'autres sujets. Je pense qu'elle ne va pas nous recevoir toutes les semaines sur tous les sujets. Je souhaite que l'on priorise un ou deux combats : le combat que l'on a à long terme. Sur le plus court terme - même si cela se renvoie parfois la balle entre Région, Etat, SNCF, je sais que l'Etat et la SNCF ont leur part de responsabilité et là, je suis tout à fait prêt. Je n'ai pas tous les détails techniques pour qu'un jour, la ligne s'accélère, mais ce que j'ai vu, c'est que malgré les rumeurs qui venaient de certains de vos amis un peu plus craintifs, on parlait de disparition de la ligne Mont de Marsan - Bordeaux, mais je suis assez rassuré parce que le gouvernement a affirmé que cette ligne ne disparaîtrait pas.

Je vous laisse rajouter quelque chose, mais nous allons passer au vote. Ce que je souhaite que l'on vote, c'est l'opportunité de soumettre ce vœu au vote.

**M. LAGRAVE** : J'ai oublié de vous dire ma façon de voir les choses. On ne peut pas aujourd'hui opposer LGV, TER et transport de marchandises. C'est un tout. Par rapport à la LGV, on verra bien ce qui sera dans la loi et si les financements y sont ou pas.

Sur la question des TER, sur la ligne Mont de Marsan - Bordeaux, vous êtes très bien informé. Si les lignes sont entretenues par SNCF Réseau, je vous signe le document tout de suite. Si elles ne sont plus entretenues par SNCF Réseau, qui les entretient ? Si vous avez déjà des informations, elles m'intéressent. Ce n'est pas que Mont de Marsan - Bordeaux qui est en cause. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. On a 7 lignes de voyageurs fermées dans la Nouvelle-Aquitaine. Ce serait la vôtre, vous seriez exactement comme les collectivités de l'ex-Limousin ou entre Bordeaux et Limoges, en train de hurler au loup et pour le coup, vous seriez en train de nous proposer 14 vœux pour expliquer pourquoi il ne faut pas fermer Mont de Marsan - Bordeaux et vous auriez raison et je vous aurais soutenu.

Ce que je suis en train de vous dire là, c'est qu'on ne peut pas opposer TER et Fret ferroviaire. Là, c'est une ligne de fret pur et personne ne prévoit de mettre des voyageurs sur cette ligne. Le sujet, c'est du fret, c'est-à-dire le report modal et le report des camions vers la route.

Pour revenir à notre histoire de TER Mont de Marsan - Bordeaux, il vaudrait mieux que l'on s'arrête sur ce débat-là parce que je veux bien que l'on en parle pendant des heures. Ce n'est pas moi qui ai fait en sorte qu'il y ait une voie simple entre Mont de Marsan et Morcenx, ni vous ni moi, ni personne autour de cette table parce que cela date du début du 19<sup>ème</sup> siècle. Le résultat des courses, c'est qu'il n'y a pas 2 voies.

Ensuite, on dit qu'il n'y a qu'à mettre d'autres matériels. Ce n'est pas électrifié. Si vous savez combien coûte l'électrification, c'est plus d'1 M€/km. Je veux bien que l'on trouve tout cela du jour au lendemain, avec des lignes qui sont déjà fermées aujourd'hui. Est-ce qu'on peut améliorer le temps de parcours ? La réponse est oui. Cela veut dire qu'il faut faire sauter des arrêts. On va appeler un chat un chat. Je vous signale que nous sommes en train d'examiner avec la SNCF, comme ce que nous avons fait sur Périgueux, c'est-à-dire qu'il y ait des premiers trains le matin qui puissent être des bolides et qui permettent d'aller taper un TGV qui va directement à Paris et donc, nous serions dans des horaires beaucoup plus efficaces qu'aujourd'hui. Les services ne peuvent pas le savoir parce que je suis en train de le travailler. La réalité de tout cela, c'est que si nous mettons ces trains-là, comment dessert-on les gares qui sont aujourd'hui sur cette ligne ? Il faut trouver d'autres sillons pour pouvoir faire en sorte que l'on puisse avoir des trains qui desservent l'ensemble de ces lignes.

Ce n'est pas le même débat que l'on nous propose aujourd'hui. C'est un débat que l'on va peut-être pouvoir résoudre, à la condition que l'on trouve les moyens de rajouter ces trains-là parce que cela coûte une blinde, mais à l'arrivée, ce qu'on nous propose ce soir, c'est du report modal et du report de marchandises sur le rail.

**Monsieur le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Est-ce que vous avez tous compris l'enjeu du débat ?

Je vous propose de voter sur l'opportunité de voter ce vœu.

Qui est pour que nous mettions ce vœu au vote de notre assemblée ?

**VOTE : 7 voix pour (Monsieur Renaud LAHITETE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Monsieur Alain BACHE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Jean-Michel CARRERE, Madame Céline PIOT.) et 1 abstention (M. AULNETTE),**

C'est donc un vote défavorable à la majorité. Je vous remercie.

**M. BACHE** : Monsieur le Maire, quand même... Vous avez peur de vous faire taper sur les doigts ? C'est quand même faire preuve de manque de courage. C'est un manque flagrant de courage.

**Monsieur le Maire** : Je crois que vous avez oublié que je me suis affiché avec vos amis sur la LGV. Je crois que vous avez oublié que j'ai écrit plusieurs fois sur la LGV...

**M. BACHE** : Justement. Qui, aujourd'hui, peut cautionner, comme l'a dit Renaud LAGRAVE, et je pense que ce qu'il nous a dit ne fait que renforcer le vœu que je vous propose, la multiplication du nombre de camions sur nos routes, alors que tout le monde, y compris Mme DARRIEUSSECQ qui est dans le gouvernement ne parle que d'écologie ? Qui peut cautionner, par rapport à des questions de sécurité, le fait qu'une collectivité comme la nôtre....

**Monsieur le Maire** : Personne.

**M. BACHE** : Donc, vous faites vraiment preuve de manque de courage. Vous avez peur de vous faire taper sur les doigts. Cela ne va pas en contradiction, comme l'a démontré Renaud LAGRAVE, avec le transport des personnes, avec le développement du réseau ferré qu'il nous faudrait avoir avec beaucoup plus d'ambition sur notre territoire national. Effectivement, il y en a beaucoup aujourd'hui, et vous faites partie de ceux-là, et vous me décevez particulièrement, qui font beaucoup d'effets d'annonces. On en rajoute, on en rajoute et quand il s'agit de faire preuve de courage pour dire, c'est vers cela que l'on veut aller, on démissionne. C'est facile.

**Monsieur le Maire** : Vous avez fini de vous exprimer. Vous avez pu faire passer vos messages. Avant de conclure, pour une question de formalisme sur le vote, j'ai mis au vote l'opportunité de soumettre ce vœu au vote.

J'ai noté 7 voix pour et 1 personne qui ne prend pas part au vote.

Je vous remercie. Je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 00.